

Rapport annuel 2021-22

Table des matières

Introduction	1
Message du président.....	8
Gouvernance	10
Message du directeur général	17
Programmes	19
Programmes ponctuels	33
Services	35
Rapport de gestion.....	37
Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2021-22	49
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	52
Rapport de l'auditeur indépendant.....	53
État de la situation financière.....	57
État des résultats et des soldes des fonds	58
État des flux de trésorerie	59
Notes afférentes aux états financiers.....	60

Introduction

Agricorp a été créé en 1997 pour exécuter le programme Assurance-production. À sa création, moins de 100 employés assuraient la prestation d'un seul programme. 25 ans plus tard, ils sont plus de 330 employés à offrir 18 programmes. Agricorp est maintenant l'agent de prestation de choix pour le gouvernement et l'industrie.

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui exécute, au nom des gouvernements provincial et fédéral, des programmes de gestion des risques et de soutien aux entreprises à l'intention de l'industrie agricole de l'Ontario. Agricorp a été créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et est régi par un conseil d'administration. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Des champs à la salle de conférence, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allient la richesse de leur expertise en agriculture à des connaissances étendues en service à la clientèle, en souscription d'assurance, en traitement des réclamations, en finance, en technologie, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique. Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes.

Exécution de programmes pour renforcer les entreprises agricoles de l'Ontario

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario. Elle génère 47,6 milliards de dollars¹ en produit intérieur brut et crée 752 000 emplois, soit plus de 10 p. 100 de tous les emplois de la province². L'industrie agricole de l'Ontario continue de s'adapter et de croître. Les rendements agricoles moyens ont augmenté de 10 à 20 % au cours des dix dernières années. Les agriculteurs continuent de devenir plus efficaces et d'atteindre plus de marchés tout en continuant de gérer leurs risques individuels.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur agricole. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes destinés aux agriculteurs ontariens. Les programmes de gestion des risques aident les agriculteurs à gérer les risques qui échappent à leur contrôle afin qu'ils puissent innover et investir en toute confiance dans leur exploitation agricole.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Chaque année, Agricorp offre ses programmes de manière rentable, en mettant l'accent sur l'efficacité, l'amélioration continue et un service à la clientèle de qualité. Au cours de l'exercice 2021-22, les programmes exécutés par Agricorp ont fourni une responsabilité couverte de 7 milliards de dollars et des paiements de 352 millions de dollars aux agriculteurs ontariens.

¹ [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Produit intérieur brut pour le secteur agroalimentaire (en millions de \$), 2 mai 2022

² [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Population active employée dans l'industrie agroalimentaire, Ontario, 2000-2021, 6 avril 2022

Vision

Excellence dans l'exécution pour favoriser la croissance de l'agriculture en Ontario.

La vision d'Agricorp est axée sur la prestation de programmes et de services pour l'industrie agricole de l'Ontario. Cette vision aide le gouvernement de l'Ontario à bâtir une économie provinciale forte et saine. Elle cadre également avec les efforts déployés par le MAAARO pour soutenir une industrie agroalimentaire florissante en Ontario.

Mission

Nous offrons des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable.

Valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales sont les principes directeurs et les croyances fondamentales qui nous aident à fonctionner en équipe et à travailler à l'atteinte d'un objectif opérationnel commun. Les valeurs fondamentales définissent la manière dont nous attendons de chacun au sein d'Agricorp qu'il travaille à la réalisation de notre vision et de notre mission.

Proactivité – Nous cherchons sans cesse des possibilités de nous améliorer. Nous agissons à l'avance afin d'aborder les difficultés auxquelles nous risquons d'être confrontés.

Collaboration – Nous travaillons ensemble à promouvoir une vision commune. Nous nous soutenons et nous nous encourageons mutuellement.

Accent sur la qualité – Nous sommes fiers de notre travail. Nous effectuons nos tâches correctement et nous les effectuons de la bonne façon, en répondant aux normes les plus élevées.

Efficacité – Nous travaillons efficacement tout en réduisant au minimum les pertes, les dépenses ou les efforts inutiles. Nous cherchons des façons d'accomplir notre travail aussi facilement et rapidement que possible, sans compromettre la qualité.

Professionnalisme – Nous respectons nos engagements et accomplissons notre travail avec intégrité. Nous nous efforçons de gagner la confiance des autres par nos actions, la qualité de notre travail et notre attitude.

Notre mandat

Le mandat d'Agricorp, tel qu'il est énoncé dans la *Loi de 1996 sur AgriCorp*, est le suivant :

- Gérer les régimes d'assurance-récolte visés par la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* et exercer les fonctions qui lui sont conférées par cette loi;
- Exercer toutes les autres fonctions qui lui sont conférées par d'autres lois de l'Ontario, par des décrets du lieutenant-gouverneur en conseil ou par des accords conclus.

En octobre 2020, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a envoyé une lettre de mandat au président du conseil d'administration d'Agricorp, dans laquelle il énonce les attentes du gouvernement de l'Ontario et du ministre à l'égard d'Agricorp. Les attentes pour l'exercice 2021-2022 ont été abordées dans le plan d'activités 2021-24 d'Agricorp et présentées ci-dessous.

Priorités du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Continuer d'accorder la priorité à la prestation de services de première ligne de grande qualité, conformément aux comparateurs nationaux qui s'appliquent aux programmes offerts par l'organisme.	Nous continuons à fournir un niveau élevé de service à la clientèle, ayant obtenu un taux de satisfaction de 91 p. 100 de la part des agriculteurs de l'Ontario dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle mené en janvier 2021. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec Agricorp pour plus d'information .
Continuer de chercher de moyens d'alléger le fardeau pour le secteur agricole en rationalisant les processus de demande et en raccourcissant les délais.	Nous avons continué d'alléger le fardeau des agriculteurs en améliorant la déclaration en ligne des superficies, en simplifiant la déclaration des rendements et en éliminant le dépôt des primes pour les polices pour les fruits dans le cadre de l'Assurance-production. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec Agricorp pour plus d'information.
Soutenir les démarches du ministère concernant les politiques relatives aux programmes et la conception de ceux-ci, y compris tout changement découlant des décisions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui ont une incidence sur les programmes de gestion des risques des entreprises.	Nous avons appuyé les efforts du ministère, conformément à la demande formulée dans les politiques relatives aux programmes de gestion des risques de l'entreprise et la conception de ceux-ci en supprimant la limite de la marge de référence pour Agri-stabilité et en continuant d'offrir une couverture d'Assurance-production pour les pertes de production causées par la pénurie de main-d'œuvre agricole en raison de la COVID-19. Consultez la section Être une organisation efficace et efficiente pour plus d'information.

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour veiller à ce que l'Assurance-production continue de répondre à ses besoins et collaborer avec le ministère afin d'établir un ordre de priorité approprié pour les améliorations apportées aux régimes offerts dans le cadre de cette assurance et de veiller à ce qu'elles concordent avec les objectifs du gouvernement.	Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et le ministère pour veiller à ce que les améliorations apportées à l'Assurance-production, comme la nouvelle couverture pour les semences généalogiques et la couverture accrue pour les haricots colorés, concordent avec les objectifs du gouvernement et qu'elles répondent aux besoins de l'industrie. Consultez la section Prêt à exécuter pour plus d'information.
Terminer la mise en oeuvre du système informatique de l'Assurance-production et de celui du Programme d'inscription des entreprises agricoles.	Nous avons mis en œuvre le nouveau système informatique du Programme d'inscription des entreprises agricoles, ainsi que Guidewire, le nouveau système informatique administratif de l'Assurance-production. Nous mettons actuellement en œuvre Guidewire pour le Programme de gestion des risques. Consultez la section Être une organisation efficace et efficiente pour plus d'information.
Collaborer avec le ministère pour assurer la mise en œuvre des modifications apportées au Programme de gestion des risques de 2021 et l'exécution efficace du programme.	Nous avons travaillé de concert avec le ministère pour apporter des modifications au Programme de gestion des risques 2021, qui comprenait des améliorations à la classification du bétail et la mise en œuvre du Fonds du PGR. Les changements ont été communiqués efficacement aux producteurs. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec Agricorp pour plus d'information.
Mettre à jour chaque année le plan de continuité des activités et le soumettre au ministère au premier trimestre.	Nous avons mis à jour notre plan de continuité des opérations au besoin et l'avons soumis au ministère au premier trimestre.

Priorités gouvernementales

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses	
Assurer le fonctionnement de l'organisme en respectant le budget dont il dispose.	Nous avons assuré le fonctionnement de l'organisme en respectant notre budget de financement global durant l'exercice 2021-2022 et de toutes les allocations de financement propres aux programmes, à l'exception de celle du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Un examen de l'efficacité de l'exécution du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles sera effectué en 2022.
Relever et saisir les occasions de générer des revenus selon les directives, d'appliquer des pratiques innovatrices ou d'améliorer la viabilité des programmes.	Durant l'exercice 2021-22, Agricorp n'avait pas à prendre des mesures visant la génération de revenus. Nous continuons de relever et d'évaluer les occasions de mettre en œuvre des pratiques innovatrices pour améliorer la viabilité des programmes.
Relever et saisir les occasions de faire des gains d'efficacité et des économies.	Nous continuons d'examiner les dépenses d'exploitation et de réaliser des économies, le cas échéant, y compris relativement à la réduction des locaux à bureaux. Nous avons également réduit les coûts du régime de retraite tout en maintenant cette composante clé du régime de rémunération globale des employés d'Agricorp.
Respecter la directive applicable concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, les mesures provisoires relatives aux biens immobiliers et les critères concernant l'emplacement des bureaux des organismes.	Agricorp respecte la directive sur l'approvisionnement provisoire, aux mesures provisoires relativement aux biens immobiliers et à l'exigence relative à l'emplacement des bureaux des organismes.
Continuer à donner suite aux recommandations du Groupe de travail pour l'examen des organismes.	Agricorp et le ministère ont collaboré et mis en œuvre les recommandations du Groupe de travail pour l'examen des organismes, y compris l'établissement de résultats mesurables pour l'organisme et la réduction du dédoublement entre Agricorp et l'industrie.
Transparence et responsabilisation	
Se conformer aux directives et politiques gouvernementales applicables et produire des rapports de façon transparente et responsable.	Nous continuons de respecter les directives et les politiques gouvernementales tout en veillant à la production de rapports de façon transparente et responsable, comme en témoigne notre soumission d'attestation de mars 2022.

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et donner suite aux conclusions des audits, le cas échéant.	Nous continuons de respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et de donner suite aux conclusions des audits. Par exemple, nous avons donné suite à toutes les recommandations propres à Agricorp découlant de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole.
Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le conseil d'administration dans le rôle qu'il joue pour assurer la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.	Le conseil d'administration d'Agricorp maintient et suit sa matrice des compétences depuis de nombreuses années, qui appuie toutes les recommandations de nomination au ministre.
Établir publiquement et clairement les attentes en matière de mesure du rendement et faire rapport à ce sujet.	Le plan d'activités 2021-24 d'Agricorp énonce des mesures de rendement claires, dont il est fait état dans le rapport annuel 2021-2022.
Inclure la réalisation des mesures de rendement de l'organisme dans l'examen du rendement des hauts dirigeants effectué par le conseil d'administration.	Le conseil d'administration d'Agricorp examine le rendement de la haute direction et les réalisations de l'organisme à toutes les réunions du conseil d'administration.
Gestion des risques	
Élaborer et mettre en oeuvre un processus efficace pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques, y compris la planification des situations d'urgence comme la pandémie de COVID-19 et les interventions connexes.	Nous avons élaboré et mis en œuvre des processus efficaces pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques. L'évaluation comprend la COVID-19. Nous collaborons avec le ministère et lui communiquons les renseignements. Nous avons mis en œuvre notre plan de continuité des opérations en établissant un environnement de travail à distance pendant la pandémie de COVID-19.
Gestion de l'effectif	
Optimiser l'effectif de l'organisme afin de pouvoir réaliser efficacement les priorités du gouvernement tout en améliorant les normes de service à la clientèle.	Nous continuons de travailler en collaboration avec le ministère pour répondre aux priorités du gouvernement et mettre en œuvre des processus efficaces et efficaces pour respecter les normes de service à la clientèle.

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Rationaliser les fonctions administratives de sorte que toutes les ressources disponibles soient redirigées vers les services de première ligne essentiels sur lesquels comptent les gens de l'Ontario.	Nous continuons de réaliser des gains d'efficacité et de simplifier les processus administratifs, ce qui permet à Agricorp d'offrir une expérience client digne de confiance aux agriculteurs de l'Ontario.
Collecte de données	
Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données pour la prise de décision, la communication de renseignements et la production de rapports, notamment en tirant parti des solutions existantes ou nouvelles en matière de données pour établir des rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services.	Nous continuons de collaborer avec le ministère et l'industrie pour partager des données et de l'information afin de permettre la prise de décisions fondées sur des données probantes et l'amélioration de la prestation de services.
Favoriser la transparence et le partage de données avec le ministère, au besoin.	Au besoin, nous continuons de partager les données relatives aux programmes, à l'administration et aux finances avec le ministère, ce qui permet une prestation transparente et efficace des programmes et des services aux agriculteurs de l'Ontario.
Prestation numérique et service à la clientèle	
Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer de respecter ou de dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition.	Nous continuons d'étudier, d'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre des services numériques pour les programmes et les services que nous offrons aux agriculteurs de l'Ontario, tout en offrant d'autres interactions traditionnelles à la demande des clients.
Utiliser divers outils ou méthodes pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris la pandémie de COVID-19.	Nous avons adapté notre modèle de prestation de programmes et de services afin de permettre une prestation efficace et efficiente des programmes et des services tout au long de la pandémie de COVID-19.

Message du président

Prêt à exécuter pour les agriculteurs ontariens

Le dernier exercice financier n'a pas été un exercice comme les autres. Les agriculteurs ont fait face à de nombreux défis liés aux conditions météorologiques, aux coûts des intrants, aux chaînes d'approvisionnement et à d'autres répercussions de la pandémie actuelle.

Étant moi-même agriculteur, je sais de première main à quel point la gestion d'une exploitation agricole comporte de nombreuses incertitudes, surtout en cette période sans précédent. De la même façon, je comprends aussi pourquoi les programmes de gestion des risques et le travail que nous accomplissons à Agricorp sont si importants pour les agriculteurs et les aliments qu'ils produisent. Le gouvernement de l'Ontario compte sur Agricorp pour offrir ces programmes afin que les agriculteurs de toute la province puissent obtenir le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Après quelques années comme président du conseil d'administration, je sais que l'équipe de direction et les employés d'Agricorp comprennent à quel point leur travail est important. Cette année, nous avons mis à jour notre énoncé de vision afin que les employés se concentrent sur l'orientation que nous prenons, sur nos objectifs et sur la valeur que nous apportons. Notre nouvel énoncé de vision est le suivant : « Excellence dans l'exécution pour favoriser la croissance de l'agriculture en Ontario. » Et c'est exactement ce que nous nous efforçons de faire.

Les programmes exécutés par Agricorp durant cet exercice ont aidé les agriculteurs à gérer les risques, à demeurer concurrentiels, à innover, à investir en toute confiance dans leurs activités et à réagir efficacement aux changements dans leur environnement commercial. Grâce à la prestation de ces programmes et de ces initiatives, nous nous sommes alignés sur les priorités du gouvernement pour offrir un niveau élevé de services de première ligne. Nous étions prêts à offrir de nouveaux programmes d'urgence qui ont aidé les agriculteurs au moment où ils en avaient le plus besoin, y compris du financement pour les agriculteurs touchés par la sécheresse dans le Nord-Ouest, pour l'industrie agrotouristique et pour le secteur du porc. De nombreuses améliorations ont également été apportées aux programmes existants, comme l'augmentation de la couverture d'Agri-stabilité et le maintien de la couverture contre les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19 dans le cadre de l'Assurance-production.

En tant qu'organisme du gouvernement, nous agissons dans l'intérêt supérieur des Ontariennes et des Ontariens en recherchant continuellement des occasions de réduire les coûts et d'être efficaces et efficaces grâce à des améliorations technologiques et à de meilleurs processus.

Nous cherchons toujours des moyens pour qu'il soit plus facile pour les agriculteurs de faire affaire avec nous et pour réduire le fardeau du secteur agricole en utilisant moins de papier, en offrant plus d'options numériques, en simplifiant les processus de demande et en resserrant les délais d'exécution. Il est important pour nous que les agriculteurs reçoivent le soutien dont ils ont besoin, et c'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec l'industrie et le gouvernement pour comprendre comment les programmes peuvent mieux répondre aux besoins des agriculteurs.

Je tiens à remercier la ministre Thompson pour son soutien au secteur agricole et pour avoir rencontré le conseil d'administration afin de discuter de sujets importants qui touchent l'industrie. Merci aux membres du conseil d'administration, à l'équipe de direction et à tous les employés pour leur travail acharné et leur engagement à viser l'excellence dans l'exécution et à offrir une expérience client fiable.

Nous nous engageons à servir le public et à assurer la transparence et la reddition de comptes. Mon travail à titre de président est une expérience enrichissante, et je me réjouis à l'idée de poursuivre notre travail continu de soutien au secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario.

Jason Verkaik

Président

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'Agricorp, ses fonctions, ses pouvoirs et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, nous offrons des programmes et des services à l'industrie agricole au nom du MAAARO. Nous devons rendre compte au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario de la prestation des programmes tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, d'obligation de rendre des comptes, de gestion des risques et de service à la clientèle.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et sont créés pour un certain nombre de raisons. Dans un environnement complexe où il y a de nombreux intervenants, les organismes existent lorsqu'il y a un intérêt public important ou lorsque le gouvernement provincial doit jouer un rôle dans la prestation d'un service ou d'une fonction.

Il existe un intérêt public important pour la sphère fédérale-provinciale partagée qui consiste à favoriser une industrie agricole robuste et durable. Agricorp a été créé pour offrir des programmes et des services à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, Agricorp possède la flexibilité organisationnelle et les ressources nécessaires pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Sous la gouvernance d'un conseil d'administration expérimenté et bien informé, les employés de l'organisme mettent l'accent sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en étant responsables devant le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Agricorp appuie les gouvernements en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles et assure la confiance du public grâce à des décisions impartiales et autonomes dans le cadre des programmes qu'il offre.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collaborent avec le MAAARO. Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies. Ils donnent des orientations au directeur général, le surveillent et le conseillent. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations et les autres directives applicables.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le ministre et le conseil d'administration d'Agricorp, et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration, du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme. Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de services rationalisées.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire nos activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par des normes de conduite élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et Agricorp s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les employés reçoivent une formation et, avec les membres du conseil, signent une déclaration par laquelle ils acceptent de se conformer au code. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations établit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Chaque année, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp attestent qu'ils satisfont aux exigences d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories suivantes :

- **Planification des activités et gestion financière** : comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- **Obligation de rendre des comptes et gouvernance** : comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- **Gestion de l'information et de la technologie de l'information** : comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2021-22, Agricorp a respecté les obligations et les échéanciers prévus en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et a rempli l'attestation à une exception près qui a été notée et qui fait l'objet d'un plan d'action. Nous avons publié notre protocole d'entente et nos dépenses trimestrielles pour le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction sur notre site Web, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et la planification stratégique. Les règlements d'Agricorp fournissent des lignes directrices pour la gouvernance du conseil d'administration et documentent les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration. Ces rôles et ces responsabilités comprennent la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification
- Surveille la façon dont la direction évalue, planifie et réagit aux risques commerciaux et émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite
- Supervise le régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique de la politique de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec le personnel du bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, y compris examiner et recommander un protocole d'entente entre le président et le ministre et procéder à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Examine et recommande des mises à jour relativement à l'orientation des membres du conseil d'administration et à la formation et au perfectionnement continus de tous les membres du conseil d'administration
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration

- Examine et met à jour la description du rôle du président et de la vice-présidente du conseil d'administration, du président des comités du conseil d'administration, des membres du conseil d'administration et du directeur général

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité quotidienne en fonction de leur rôle, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Durant l'exercice 2021-22, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Jason Verkaik, Président

(Région de York)

Mandat : 21 mars 2019 – 20 mars 2025

Rémunération en 2021-22 : 4 665,31 \$

Jason Verkaik est propriétaire exploitant et président de Carron Farms Ltd. à Holland Marsh. Jason possède une vaste expérience de l'industrie et au sein de conseils d'administration; notamment à titre de président et de coprésident du conseil d'administration de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Produce Marketing Association. Jason a complété le programme Agricultural Leadership de l'Ivey Business School et il détient un diplôme en gestion d'exploitation agricole de l'Université de Guelph, Campus de Ridgetown.

Dan Veldman, Vice-président

(Comté d'Oxford)

Mandat : 31 janvier 2019 – 15 juillet 2023

Rémunération en 2021-22 : 1 817,92 \$

Dan Veldman est président de Veldman Grain Farm Limited et exploite son entreprise agricole avec sa famille à Embro, en Ontario. Il a fréquenté le Fanshawe College où il a étudié la gestion de l'entreprise agroalimentaire. Producteur d'œufs de première génération, Dan siège actuellement au conseil d'administration de l'organisme Egg Farmers of Ontario et est un ancien membre du Poultry Insurance Exchange.

John Core

(Guelph)

Mandat : 22 octobre 2014 – 21 octobre 2023

Rémunération en 2021-22 : 1 448,16 \$

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de membre de la fondation The Foundation of Guelph General Hospital et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

John Kikkert

(Région de Niagara)

Mandat : 28 février 2019 – 27 février 2025

Rémunération en 2021-22 : 0 \$

John Kikkert est éleveur de poulets et de dindes et est propriétaire de Parkview Poultry à Smithville. Il a occupé de nombreux rôles au sein du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario au cours des dix dernières années, y compris celui de président; il siège actuellement à titre de membre. Il a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de nombreux organismes, entre autres celui de Chicken Farmers of Ontario, de Turkey Farmers of Ontario et de l'Ontario Farm Animal Council. John a été président de l'Ontario Agricultural Hall of Fame et il agit maintenant à titre de président sortant de l'organisme. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Patricia Lorenz, MBA, CA, CPA, DVM

(Toronto)

Mandat : 7 août 2013 – 20 septembre 2021

Rémunération en 2021-22 : 1 300,32 \$

Patricia Lorenz a de l'expérience dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition, diagnostic, distribution et commercialisation des technologies agricoles. Elle est vétérinaire autorisée en Ontario.

Derek Mendez

(Comté de Perth)

Mandat : 31 décembre 2018 – 30 décembre 2024

Rémunération en 2021-22 : 811,44 \$

Derek Mendez a occupé plusieurs postes de gestion dans les secteurs des terminaux portuaires à conteneurs et de l'énergie sur l'île de Trinité avant d'émigrer avec sa famille au Canada en 2010. Il est actuellement le vice-président de Molesworth Farm Supply Ltd. Il a été président et coprésident de plusieurs conseils communautaires dans la municipalité de North Perth. Il est également membre du conseil d'administration d'un certain nombre de conseils agricoles, dont celui de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) et membre du comité de la section des aliments pour animaux de l'Ontario Agri Business Association (OABA). Derek est titulaire d'un baccalauréat en études de gestion de la University of the West Indies et d'une maîtrise en analyse des affaires de l'Université York.

Dominic Morrissey

(Uxbridge)

Mandat : 31 juillet 2019 – 10 juillet 2022

Rémunération en 2021-22 : 2 385,60 \$

Dominic Morrissey travaille actuellement dans le secteur manufacturier et de l'approvisionnement en tant que directeur du développement des affaires. Auparavant, il a travaillé pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante durant dix ans où il relevait des enjeux touchant l'industrie agricole et les transmettant vers les organismes appropriés afin de leur trouver une solution. Il a également dirigé sa propre société de production pendant 25 ans. Dominic a œuvré comme président du Horse Guards Polo Club et il a aussi siégé à titre de membre du comité consultatif d'Equine Guelph. Dominic vit maintenant à l'extérieur d'Uxbridge avec sa famille et un certain nombre de chevaux à la retraite et d'animaux rescapés.

Robert Pasuta

(Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth)

Mandat : 11 avril 2019 – 10 avril 2022

Rémunération en 2021-22 : 2 451,12 \$

Robert Pasuta est un producteur de céréales et d'oléagineux qui a également été conseiller municipal à Hamilton pendant 12 ans. Il a notamment siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes agricoles, ruraux et organismes de conservation. Robert a rempli trois mandats à titre de président de la Hamilton Conservation Authority et a siégé au conseil d'administration de la Rural Ontario Municipal Association et du Conservation Halton Agriculture Advisory Panel. Il a été membre du conseil d'administration et président de la Hamilton-Wentworth Federation of Agriculture Horseshoe Pork Producers et membre du conseil de direction de la Golden Horseshoe Food and Farming Alliance.

Greg Vanden Bosch

(Comté de Dundas)

Mandat : 22 mars 2017 – 21 mars 2025

Rémunération en 2021-22 : 1 987,44 \$

Greg Vanden Bosch est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville, en Ontario. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Joanne Vanderheyden

(Comté de Strathroy-Caradoc)

Mandat : 9 avril 2020 – 8 avril 2022

Rémunération en 2021-22 : 767,76 \$

Joanne Vanderheyden en est à son huitième mandat à la fonction publique au conseil de la municipalité de Strathroy-Caradoc, où elle siège actuellement à titre de mairesse. Elle occupe également le poste de présidente de la Fédération canadienne des municipalités. Joanne a acquis une solide expérience au sein de conseils d'administration et de comités et elle possède de vastes connaissances en communication de l'information financière et en planification stratégique. Elle a aussi travaillé pendant 22 ans à titre de préposée au service à la clientèle à la Libro Credit Union. Joanne a obtenu un baccalauréat de l'Université Western et a siégé au conseil d'administration de la même université.

Message du directeur général

Soutenir les agriculteurs de l'Ontario durant une autre année difficile

L'année 2021 s'est avérée être également difficile pour les agriculteurs de l'Ontario. De nombreuses exploitations agricoles ont fait face à des incertitudes en raison de la pandémie, notamment les coûts élevés des intrants, les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et les interruptions de travail à la ferme.

Il y a eu aussi des défis liés aux conditions météorologiques qui sont toujours un risque pour l'agriculture. La sécheresse dans le nord-ouest de l'Ontario a entraîné des pertes de rendement et des pénuries d'aliments pour le bétail, tandis que le temps humide a retardé la récolte de soya et l'ensemencement de la récolte de blé d'hiver de 2022. Malgré cela, de nombreux agriculteurs ont connu de bons rendements de maïs, de soya et de blé en 2021. Compte tenu de toutes les difficultés auxquelles les agriculteurs se heurtent, nous savons combien il est important d'avoir un plan de gestion des risques fiable.

En raison des défis rencontrés dans l'ensemble de la province, nous avons examiné nos priorités et pris des décisions délibérées pour ajuster nos plans afin d'être prêts à fournir un soutien immédiat et dans certains cas, d'urgence, et ce, sans compromettre l'excellent service sur lequel comptent les agriculteurs.

En redéfinissant les priorités, les employés étaient prêts à mettre en œuvre les nouvelles initiatives ciblées qui avaient été annoncées par le gouvernement. Trois initiatives visaient spécifiquement la sécheresse dans le nord-ouest de l'Ontario, tandis que d'autres initiatives ont aidé l'industrie agrotouristique et le secteur du porc. Parce que nous étions prêts à exécuter, nous avons été en mesure de lancer rapidement ces initiatives pour les agriculteurs touchés.

En plus de ces initiatives, nous avons également amélioré la couverture des programmes existants. Les améliorations apportées à Agri-stabilité ont apporté des changements bénéfiques qui ont amélioré la couverture rétroactivement jusqu'à l'année de programme 2020, et la couverture d'Assurance-production pour les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19 a été prolongée encore une fois pour cet exercice. Nous travaillons également avec le MAAARO et les intervenants de l'industrie pour mettre en œuvre un nouveau fonds du Programme de gestion des risques (PGR).

Au cours du dernier exercice, nous avons cherché des moyens pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous. Nous avons offert à nos clients une certaine flexibilité afin qu'ils puissent consacrer plus de temps aux activités du programme. Nous avons continué à améliorer les services numériques grâce à l'amélioration de la déclaration en ligne des superficies dans le cadre de l'Assurance-production, qui est maintenant adaptée aux appareils mobiles. Tous nos services en ligne utilisent une technologie de sécurité fiable pour assurer la sécurité des renseignements de nos clients.

Chez| Agricorp, nous nous efforçons toujours d'être plus efficaces et efficaces dans notre travail. Nous avons terminé avec succès la mise en œuvre du nouveau système d'Assurance-production, qui permet plus de flexibilité dans la mise à jour des programmes, des flux de travail automatisés et plus d'options numériques pour les clients. Nous travaillons également au transfert de la prestation du PGR : céréales et oléagineux au système que nous avons mis en œuvre pour l'Assurance-production. De plus, nous avons réalisé des économies cette année en fusionnant notre régime de retraite avec le Régime de retraite de la fonction publique et en réduisant les coûts des locaux à bureaux.

Les employés d'Agricorp savent à quel point leur travail est important pour cette industrie vitale. Chaque jour, je suis à même de constater que nos employés sont engagés et déterminés à viser l'excellence dans l'exécution de services. Nous nous efforçons de donner à nos employés les moyens d'être autonomes grâce à un dialogue régulier et ouvert, en leur donnant les bons outils pour faire leur travail, en encourageant la croissance grâce à l'apprentissage et en favorisant une culture de reconnaissance.

Je tiens à remercier le président de notre conseil d'administration, Jason Verkaik, pour son leadership stratégique, sa perspicacité et ses conseils judicieux, ainsi qu'à l'ensemble du conseil d'administration pour son engagement envers l'industrie. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux employés pour leur travail acharné et à nos collègues du MAAARO pour leur partenariat continu. Merci à nos intervenants d'avoir collaboré avec nous pour partager l'information afin que nous puissions mieux aider les agriculteurs et merci à nos clients qui sont prêts à essayer différentes façons de faire des affaires avec nous.

À l'aube d'un nouvel exercice, Agricorp continuera de soutenir les agriculteurs et de viser l'excellence en matière d'exécution afin de contribuer à la croissance de l'agriculture ontarienne. Pour ce faire, nous resterons concentrés sur l'atteinte de nos trois objectifs : être prêt à exécuter, qu'il soit facile de faire affaire avec nous et être une organisation efficace et efficiente.

Doug LaRose
Directeur général

Programmes

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 12,3 millions d'acres de terre agricole¹. L'agriculture est un moteur de l'activité économique dans la province, mais elle est également exposée à de nombreux risques.

Les agriculteurs sont habiles à utiliser les plus récentes pratiques et technologies de gestion pour les aider à minimiser les risques et à maximiser la production. Bien qu'ils puissent prendre des mesures pour réduire certains des risques associés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et aux infestations d'insectes, d'autres risques échappent à leur contrôle, comme les prix du marché et les coûts de production. En plus d'avoir un effet sur le rendement des cultures, les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence sur l'offre et la demande. Pour aider à atténuer l'ensemble de ces risques, Agricorp assure la prestation de plusieurs programmes : Nos trois principaux programmes sont Agri-stabilité, l'Assurance-production et le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario.

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert à l'échelle nationale dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario.

Les agriculteurs voient la valeur de ces programmes, et c'est pourquoi plus de 20 000 exploitations agricoles sont inscrites à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. La grande majorité des clients sont d'accord que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2016 – [La superficie des terres en culture en Ontario augmente en dépit du nombre moins élevé d'exploitations agricoles](#)

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents types de risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité des marchés. En participant aux trois programmes, les agriculteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paielements	Risques couverts et avantages
Agri-stabilité	• 9 800 • Marge de référence de 2,1 milliards de dollars	69,5 millions de dollars en 2021-22 (pour plusieurs années de programme)	Baisses importantes et imprévues de revenu • Protège le revenu agricole admissible pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence)
Assurance-production	• 14 375 • Responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars	109,7 millions de dollars en 2021-22 (pour plusieurs années de programme)	Faibles rendements et pertes de production attribuables à des risques assurés • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de couvertures pour plus de 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	• Céréales et oléagineux – 6 050 • Bétail – 1 790 • PAGR – 1 950	145,8 millions de dollars en 2021-22 (pour plusieurs années de programme)	Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales • Couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production • Comprend des régimes d'assurance pour les secteurs suivants : bovins, porcs, moutons, veaux, céréales et oléagineux, et produits horticoles comestibles

Agri-stabilité

Agri-stabilité offre une couverture pour l'ensemble de l'exploitation agricole qui est conçue pour couvrir les baisses importantes du revenu net attribuables aux pertes de production, à la hausse des coûts et aux conditions du marché. Si la marge annuelle de programme d'un agriculteur chute sous les 70 % de sa marge de référence moyenne historique, Agri-stabilité aide à compenser la différence.

Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les droits de participation des producteurs. Les demandes de paiement au titre d'Agri-stabilité sont généralement traitées durant l'année civile suivante une fois que l'année d'imposition est terminée. Au cours de l'exercice 2021-22, Agricorp a traité principalement les dossiers Agri-stabilité pour l'année de programme 2020 et les paiements provisoires pour l'année de programme 2021.

Faits saillants d'Agri-stabilité

2021 a été une autre année difficile, et pour aider les agriculteurs à gérer l'impact des perturbations du marché et des défis de production, le gouvernement a apporté des changements au programme en supprimant la limite de la marge de référence pour 2020 et les années de programme futures. Le gouvernement de l'Ontario a également fait passer de 70 % à 80 % la portion provinciale du taux d'indemnisation d'Agri-stabilité.

Les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières peuvent demander des paiements provisoires après six mois de leur exercice financier. Les paiements provisoires représentent 50 % du paiement final estimatif de l'agriculteur. Pour l'année de programme 2021, le taux de paiement provisoire a été porté à 75 % pour les producteurs de ginseng et de raisin et pour les agriculteurs du nord-ouest de l'Ontario touchés par la sécheresse.

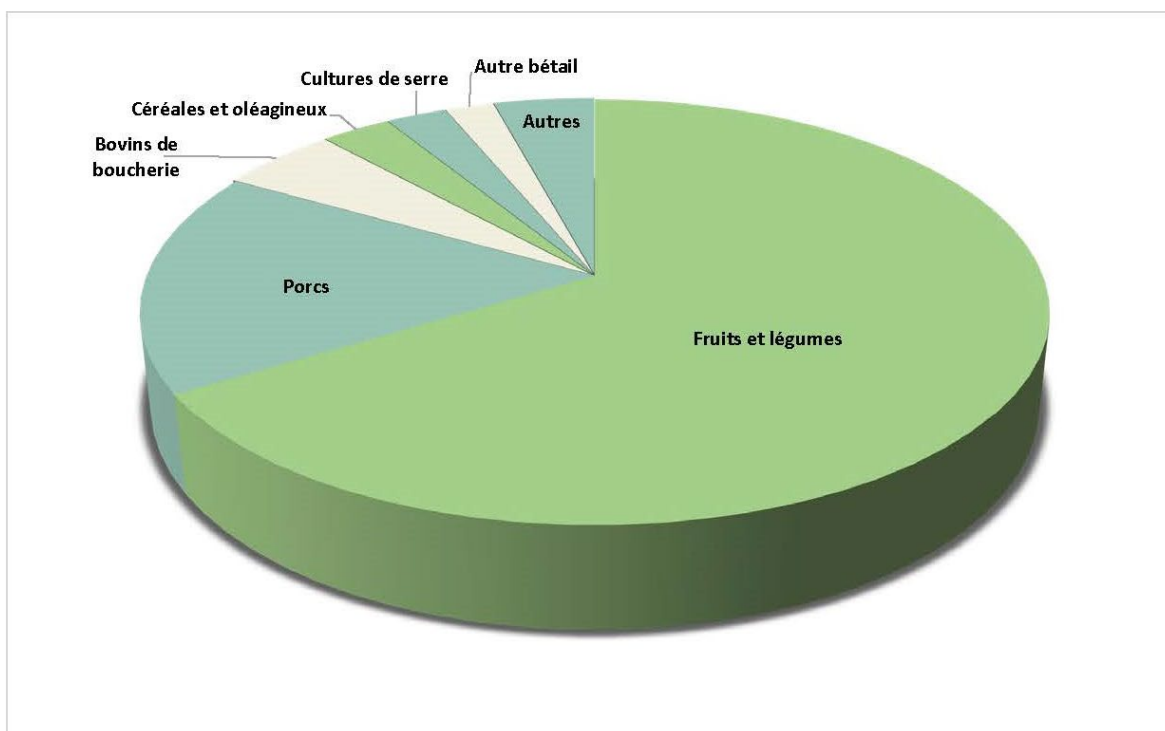
Pour veiller à ce que les agriculteurs reçoivent les paiements au titre d'Agri-stabilité 2020 au moment où ils en ont besoin, Agricorp a optimisé les ressources et priorisé les paiements en traitant les dossiers de paiement avant les dossiers de non-paiement.

Les producteurs de fruits et de légumes, ainsi que les producteurs de bétail ont subi des baisses de revenu en raison de l'augmentation des coûts et des rendements du marché plus faibles. Les producteurs de fruits et de légumes ont reçu des paiements au titre d'Agri-stabilité totalisant 51,8 millions de dollars. Il s'agissait de la plus grande part des paiements d'Agri-stabilité en 2020.

Agri-stabilité en chiffres

- **9 800** participants au programme en 2020
- **2,1 milliards de dollars** en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)
- **78,2 millions de dollars** en paiements de programme en 2020
- **5,2 millions de dollars** en paiements provisoires versés en 2021 pour les producteurs éprouvant des difficultés financières
- **75 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité
- **66 %** des clients sont d'accord qu'Agri-stabilité les aide à stabiliser leur revenu agricole

Paielements Agri-stabilité 2020 par secteur



Secteur	Paielements (millions)
Fruits et légumes	51,8 \$
Porcs	13,3 \$
Bovins de boucherie	3,9 \$
Céréales et oléagineux	2,3 \$
Cultures de serre	2,0 \$
Autre bétail	1,6 \$
Autres	3,3 \$
Total	78,2 \$

Assurance-production

L'Assurance-production est conçue pour couvrir les réductions de rendement et les pertes de production causées par des facteurs indépendants de la volonté de l'agriculteur, y compris les conditions météorologiques défavorables, les maladies, les organismes nuisibles ou d'autres risques naturels incontrôlables. Une couverture est disponible pour plus de 100 produits agricoles.

Pour la couverture pour la perte de production, les agriculteurs reçoivent un paiement après la récolte lorsque leur rendement total est inférieur à leur niveau de production garantie en raison d'un risque assuré. Pour d'autres couvertures, les agriculteurs peuvent recevoir des paiements pour des situations comme la perte d'arbres et de vignes et des pluies excessives ou le manque de précipitations.

Faits saillants de l'Assurance-production

L'année de programme 2021 a été généralement bonne, les agriculteurs ayant planté la majorité de leurs produits agricoles dans des conditions favorables. Des montants de 9,2 millions de dollars en indemnités de replantation et de 0,2 million de dollars en indemnités pour superficies non ensemencées ont été versés dans le cadre de ce programme durant cet exercice. Ces montants sont inférieurs à ceux de 2020, où 16,7 millions de dollars en indemnités de replantation et 0,6 million de dollars en indemnités pour superficies non ensemencées ont été versés.

Le nombre d'acres assurés durant cet exercice était plus élevé, soit 5,4 millions d'acres. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2020, où 5,3 millions d'acres ont été assurés, et d'une augmentation par rapport à la moyenne sur cinq ans précédente de 5,1 millions d'acres.

La majorité des cultures de céréales ont connu de bons résultats durant l'exercice. Dans presque tous les comtés de la province, les rendements du maïs et du soya ont été supérieurs à la moyenne sur 10 ans. Le rendement moyen déclaré en 2021 pour le maïs était de 189 boisseaux à l'acre, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne sur 10 ans de 173 boisseaux à l'acre. Pour le soya, le rendement moyen déclaré était de 51 boisseaux à l'acre, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne sur 10 ans de 47 boisseaux à l'acre.

Si les cultures céréalières se soient bien portées, les conditions humides à la fin de l'été et à l'automne ont fait en sorte que de nombreux producteurs de légumes ont dû composer avec la pourriture dans les champs et ont eu de la difficulté à terminer la récolte. De nombreux produits agricoles dans la région de Holland Marsh, y compris les oignons et les carottes, ont connu des problèmes de qualité et des pressions attribuables à la maladie en raison des conditions humides continues sur le terrain.

Les conditions d'automne humides et mouillées ont entraîné la pourriture et la dégradation des raisins destinés à la transformation. Ces conditions ont retardé les vendanges, réduit les degrés Brix et entraîné la livraison de raisins de piètre qualité aux établissements vinicoles.

L'Assurance-production couvre les pertes de rendement attribuables à la mauvaise qualité. Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec les agriculteurs pour s'assurer qu'ils comprenaient leur couverture.

Pour l'année de programme 2021, la valeur totale des indemnités était inférieure à celle des primes perçues.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

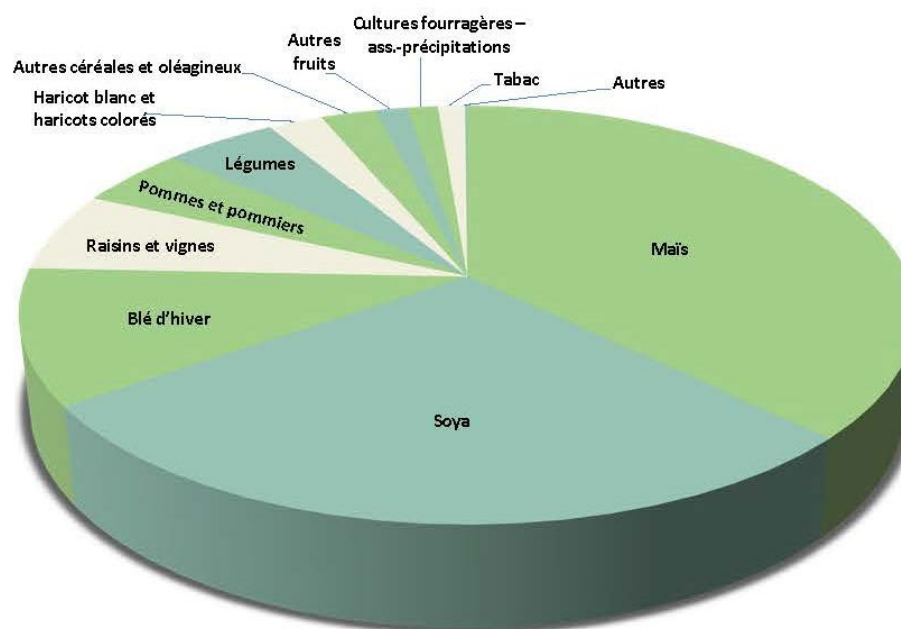
Les participants à l'Assurance-production sont indemnisés pour les pertes de production au moyen de paiements du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Cette stratégie comprend une méthode d'établissement des taux de prime qui est certifiée par un actuaire conformément aux lignes directrices nationales sur la certification et approuvée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle comprend des méthodologies de souscription et des processus d'indemnisation solides, ainsi qu'une stratégie de réassurance fondée sur le risque. Cette approche offre aux producteurs une couverture fiable et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et des gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des revenus de placements.

Nous avons un solde de 831,5 millions de dollars dans le Fonds d'Assurance-production en date du 31 mars 2021. Le solde du fonds plus la réassurance et les primes versées en 2021 couvraient une responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars. En date du 31 mars 2022, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 893,4 millions de dollars. Agricorp vise un solde de fonds de 14 % de responsabilité couverte. Puisque le solde du Fonds a dépassé notre réserve cible, les clients et les gouvernements ont reçu l'avantage supplémentaire d'une réduction de 12,2 % des primes pour 2021.

L'Assurance-production en chiffres

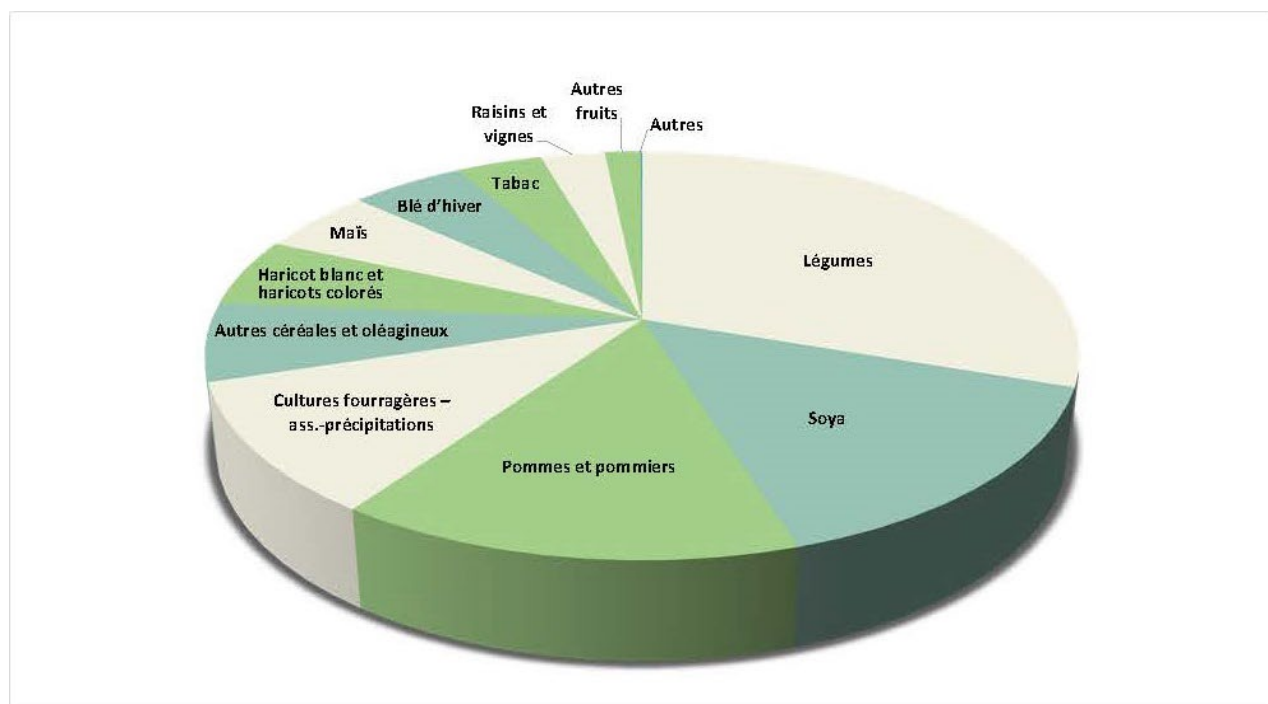
- **14 375** participants au programme en 2021
- **5.4 millions** d'acres et **4,6 milliards de dollars** de responsabilité couverte
- **105,5 millions de dollars** en indemnités pour l'année de programme 2021, y compris :
 - **68.5 millions de dollars** en indemnités pour perte de production
 - **0,2 million de dollars** en indemnités pour superficies non ensemencées
 - **9.2 millions de dollars** en indemnités de replantation
 - **27,6 millions de dollars** pour d'autres risques assurés
- **94 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production
- **89 %** des clients sont d'accord que l'Assurance-production les aide à stabiliser leur revenu agricole

Responsabilité couverte par produit agricole – Assurance-production 2021



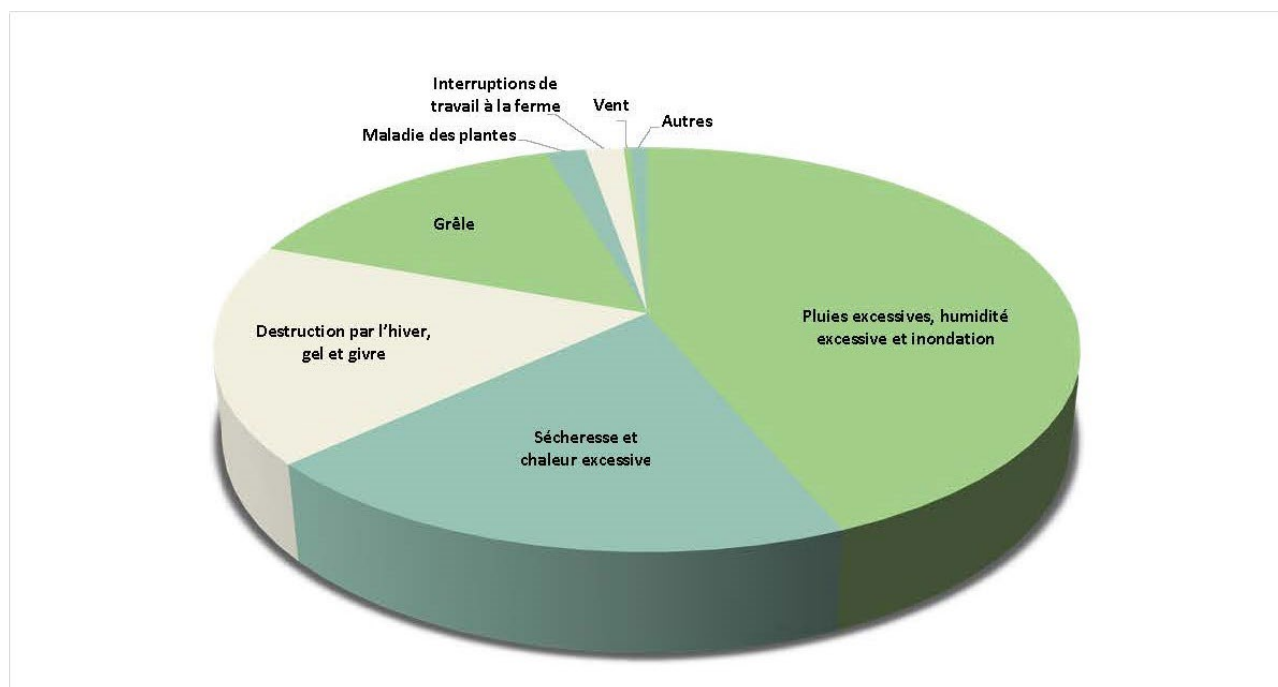
Produit agricole	Responsabilité couverte (millions)
Maïs	1 721,5 \$
Soya	1 293,6 \$
Blé d'hiver	480,6 \$
Raisins et vignes	282,2 \$
Pommes et pommiers	218,2 \$
Légumes	224,3 \$
Haricot blanc et haricots colorés	107,9 \$
Autres céréales et oléagineux	108,6 \$
Autres fruits	63,4 \$
Assurance précipitations – cultures fourragères	61,6 \$
Tabac	53,7 \$
Autres	4,2 \$
Total	4,6 milliards \$

Indemnisation par produit agricole – Assurance-production 2021



Produit agricole	Montant d'indemnisation (millions)
Légumes	31,9 \$
Soya	15,7 \$
Pommes et pommiers	15,4 \$
Assurance précipitations – cultures fourragères	11,0 \$
Autres céréales et oléagineux	6,5 \$
Haricots blancs et haricots colorés	5,6 \$
Maïs	5,4 \$
Blé d'hiver	5,3 \$
Tabac	4,0 \$
Raisins et vignes	3,0 \$
Autres fruits	1,7 \$
Autres	0,1 \$
Total	105,5 \$

Indemnisation selon le risque – Assurance-production 2021



Risque	Montant d'indemnisation (millions)
Pluies excessives, humidité excessive, inondation	46,1 \$
Sécheresse, chaleur excessive	20,4 \$
Destruction par l'hiver, gel, givre	18,6 \$
Grêle	15,6 \$
Maladie des plantes	1,8 \$
Interruptions de travail à la ferme	1,8 \$
Vent	0,4 \$
Autres	0,8 \$
Total	105,5 \$

Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario est conçu pour aider les agriculteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Ce programme comprend une couverture pour les bovins, les porcs, les moutons, les veaux, les céréales et oléagineux, et les produits horticoles comestibles.

Les paiements du PGR pour le bétail et pour les céréales et les oléagineux sont versés si le prix du marché moyen d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien annuel. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles permet aux participants de déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial verse une contribution à ce compte. Les agriculteurs peuvent retirer des fonds du compte pour compenser des pertes financières.

Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario. En 2020, le financement du programme est passé de 100 millions à 150 millions de dollars. Le financement annuel couvre à la fois les paiements de programme et les coûts liés à l'administration du programme. Agricorp déploie tous les efforts pour limiter les coûts administratifs, pour qu'il y ait plus de fonds disponibles pour les paiements aux agriculteurs.

Jusqu'à l'année de programme 2020 inclusivement, la totalité des primes du PGR payées par les agriculteurs pour la couverture des céréales et oléagineux et du bétail était versée dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui était supervisé par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme. Le fonds de primes fournissait, en cas de besoin, un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques.

En juin 2021, le ministre a annoncé qu'un nouveau fonds du PGR détenu par Agricorp contiendrait les primes des agriculteurs et le financement du gouvernement. Les fonds du gouvernement et des agriculteurs seront utilisés pour payer les demandes d'indemnisation dans le cadre du PGR : céréales et oléagineux et du PGR pour le bétail.

Faits saillants du PGR

En 2021, les prix du marché ont continué d'être volatils, la plupart des produits agricoles ayant enregistré des prix records, ce qui a entraîné peu de paiements pour le PGR : céréales et oléagineux. La faiblesse des prix du blé de printemps, de l'orge et du canola a déclenché des paiements avant récolte pour les producteurs de céréales et d'oléagineux. Aucun paiement après récolte ne sera émis au printemps 2022.

Le PGR en chiffres

- **9 790** inscriptions en 2021
- **145,8 millions de dollars** versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2020-21 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme) :
 - **99,1 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de bétail
 - **19,6 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux
 - **27,1 millions de dollars** en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR
- **84 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR
- **77 %** des clients sont d'accord que le PGR les aide à stabiliser leur revenu agricole

Procédure d'appel

Agricorp prend grand soin de traiter avec précision et minutie la couverture de souscription, les demandes d'indemnisation et la gestion des dossiers des clients. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de processus clairs et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, les clients peuvent communiquer avec nous pour demander un examen interne. Nous procéderons à un examen interne pour confirmer que le dossier a fait l'objet d'une décision conformément aux règles du programme et qu'il a été réglé de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE), un organisme consultatif du gouvernement provincial qui est distinct de la société et dont les membres sont nommés par le ministre. Le CEPGRE entend les demandes d'examen et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et de prendre l'ensemble des décisions liées à ces programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou nous pouvons les refuser.

Agricorp traite près de 20 000 dossiers d'Agri-stabilité et du PGR chaque année. Au cours de l'exercice 2021-22, Agricorp n'a reçu aucune demande de client pour un examen de leur dossier par le CEPGRE.

Assurance-production

Les clients qui sont en désaccord avec une décision prise par Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent communiquer avec nous pour demander que nous procédions à un examen interne de leur dossier. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de cet examen, ils peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, qui est un tribunal d'arbitrage du gouvernement provincial. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production.

Pour l'année de programme 2021-22, Agricorp a traité 14 375 dossiers de souscription, traité plus de 4 800 demandes d'indemnisation et reçu deux demandes d'appel.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), les agriculteurs de l'Ontario dont le revenu agricole brut annuel est de 7 000 \$ ou plus sont tenus d'inscrire leur entreprise agricole. Les entreprises agricoles inscrites au programme sont admissibles à d'autres programmes gouvernementaux, comme le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les entreprises agricoles inscrites peuvent également adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés (OAA) : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario (FACO), le Syndicat national des cultivateurs – Ontario (SNC-O) ou la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario (FAO). Les organismes agricoles agréés financent les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

En 2021, plus de 44 700 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Dans le cadre du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, Agricorp, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les municipalités collaborent à son administration. La SEFM évalue les propriétés comme des terres agricoles et en détermine la valeur. Agricorp traite les demandes et confirme que chaque propriété est une terre agricole admissible. Les municipalités appliquent leur taux d'imposition foncière des biens agricoles aux propriétés admissibles et perçoivent les impôts fonciers. Le gouvernement de l'Ontario finance les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Agricorp a commencé à offrir le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en février 2019. L'admissibilité des terres agricoles est déterminée sur une base annuelle. Pour l'année d'imposition 2022, 170 000 propriétés étaient admissibles.

Registre provincial des exploitations

Le Registre provincial des exploitations (RPE) permet aux agriculteurs ontariens d'enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires, comme la production de cultures et de bétail, et la transformation des aliments. Le registre fait appel à la traçabilité, ce qui permet aux gouvernements de réagir rapidement à des incidents qui pourraient avoir des répercussions sur les entreprises agroalimentaires, comme une catastrophe météorologique, l'éclosion de maladies animales ou végétales, ou des aliments contaminés. Il appuie également la préparation aux situations d'urgence et l'identification rapide des emplacements agroalimentaires. Agricorp exécute le RPE au nom du MAAARO. Le registre est financé par le gouvernement de l'Ontario.

En date du 31 mars 2022, il y a eu 55 000 inscriptions.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales couvre les pertes financières si les négociants et les exploitants d'élevateur à grains détenteurs d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement ou d'entreposage envers les agriculteurs ou les propriétaires de maïs-grain, de soya, de canola et de blé. Les agriculteurs ou les propriétaires peuvent soumettre une réclamation à la Commission de protection financière des producteurs de céréales en vue de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du Programme de protection financière des producteurs de céréales. Les coûts administratifs du programme sont payés par les agriculteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands et les exploitants d'élevateur à grains au moyen de leurs frais de permis. La Commission de protection financière des producteurs de céréales gère les quatre fonds d'assurance et détermine si une réclamation sera versée.

Au cours de l'exercice 2021-22, Agricorp a délivré un permis à 263 marchands et à 373 exploitants d'élevateur à grains en Ontario. Le programme a couvert des ventes de 4,0 milliards de dollars de grain.

Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie

Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie couvre les pertes financières si les marchands titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement envers les vendeurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Les vendeurs de bovins de boucherie peuvent présenter une réclamation à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail afin de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp appuie le MAAARO dans la délivrance de permis aux marchands titulaires d'un permis et collecte les prélèvements. Le MAAARO gère les politiques relatives au programme, les décisions relatives à la délivrance de permis, les enquêtes ainsi que la mise en œuvre du programme. La Commission de protection financière des éleveurs de bétail gère le fonds d'indemnisation pour les producteurs de bétail et détermine si une réclamation fera l'objet d'un paiement. Les dépenses administratives du programme sont réglées au moyen des prélèvements des vendeurs de bovins de boucherie et des droits de permis des marchands.

La prestation des services de délivrance de permis et le versement des droits ont été transférés de Beef Inc. à Agricorp en janvier 2019. Au cours de l'exercice 2021-22, 140 permis ont été délivrés.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario. Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Au cours de l'exercice 2021-22, Agricorp a versé 7,5 millions de dollars en paiements de programme à 91 établissements vinicoles en Ontario.

Programme pour les petites cidreries

Le Programme pour les petites cidreries fournit un soutien financier aux cidreries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de cidre alcoolisé. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Durant l'exercice 2021-22, Agricorp a versé plus de 1,8 million de dollars en paiements de programme à 70 cidreries.

Programme pour les petites distilleries

Le Programme pour les petites distilleries fournit un soutien financier aux distilleries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de spiritueux. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Durant l'exercice 2021-22, Agricorp a versé plus de 2,0 millions de dollars en paiements de programme à 34 distilleries.

Programmes ponctuels

En plus des programmes énumérés ci-dessus, les gouvernements fédéral et provincial peuvent demander à Agricorp d'offrir des programmes ponctuels. Habituellement, ces programmes sont mis en œuvre en fonction de circonstances particulières, et leur durée est souvent courte.

Initiative Canada-Ontario 2020 sur les coûts supplémentaires associés à la COVID-19 pour l'alimentation de maintien des porcs

Ce programme a aidé les agriculteurs admissibles en 2020 et en 2021 à couvrir le coût accru de l'alimentation des porcs prêts pour le marché qui ont été retenus en raison des retards de transformation causés par la COVID-19. Cette initiative était un programme Agri-relance financé par les gouvernements fédéral et provincial.

Agricorp a versé des paiements de programme de 1,2 million de dollars, et le programme est maintenant terminé.

Initiative Canada-Ontario d'aide d'urgence dans le cadre du programme Agri-relance pour les coûts d'alimentation des bovins de boucherie en raison de la COVID-19

Ce programme a aidé les agriculteurs admissibles en 2020 et en 2021 à couvrir les coûts accrus pour nourrir et mettre en retrait les bovins de boucherie prêts pour le marché qui étaient touchés par des retards de transformation causés par la COVID-19. Cette initiative était un programme Agri-relance financé par les gouvernements fédéral et provincial.

Agricorp a versé des paiements de programme de 3,1 millions de dollars, et le programme est maintenant terminé.

Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19

Ce programme a fourni une aide financière aux établissements vinicoles et aux cidreries dont les ventes sur place ont été touchées pendant que les mesures provinciales pour freiner la propagation de la COVID-19 étaient en place. Cette initiative 2021 a été financée par le gouvernement provincial et est maintenant terminée.

Durant l'exercice 2021-22, Agricorp a versé 9,1 millions de dollars en paiements de programme.

Initiative d'aide d'urgence aux éleveurs de bétail dans le Nord-Ouest

Ce programme fournit une aide d'urgence aux éleveurs de bétail dans le nord-ouest de l'Ontario qui ont engagé des coûts extraordinaires liés à l'accès à l'eau ou à l'installation de clôtures temporaires en raison des conditions de sécheresse. L'initiative a été annoncée en juillet 2021 et a été financée par les gouvernements fédéral et provincial. Le programme est maintenant terminé.

Durant l'exercice 2021-22, Agricorp a versé plus de 0,6 million de dollars en paiements de programme.

Initiative Canada-Ontario d'aide dans le cadre du programme Agri-relance pour le transport d'aliments

Ce programme a fourni un soutien gouvernemental aux éleveurs de bétail du nord-ouest de l'Ontario qui ont engagé des coûts extraordinaires pour se procurer des aliments ou pour transporter du bétail vers des sources d'aliments en raison des conditions de sécheresse en 2021. Cette initiative était un programme Agri-relance financé par les gouvernements fédéral et provincial. Le programme est maintenant terminé.

Durant l'exercice 2021-22, Agricorp a versé plus de 3 millions de dollars en paiements de programme.

Initiative d'aide en raison de la sécheresse dans le Nord-Ouest de l'Ontario

Ce programme a fourni un financement aux éleveurs de bétail dans le nord-ouest de l'Ontario pour qu'ils puissent approvisionner en eau leur bétail afin d'atténuer les conditions de sécheresse actuelles et à venir. L'initiative a été annoncée en septembre 2021 et a été financée par les gouvernements fédéral et provincial. Le programme est maintenant terminé.

Durant l'exercice 2021-22, Agricorp a versé plus de 0.3 million de dollars en paiements de programme.

Initiative d'aide à la transition pour les éleveurs de sangliers eurasiens

Ce programme fournit une aide financière aux éleveurs pour qu'ils fassent la transition de l'élevage de sangliers eurasiens vers une nouvelle forme de production comme celle de races patrimoniales de porcs, d'autres animaux d'élevage ou de cultures. L'initiative a été annoncée en novembre 2021 et est financée par les gouvernements fédéral et provincial.

Au cours de l'exercice 2021-22, les agriculteurs se sont inscrits au programme et les paiements seront versés durant l'exercice 2022-23.

Services

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Fresh Grape Growers, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données (SGD) sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour cartographier et mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers. Le SGD recueille de l'information agronomique au sujet du raisin, des pommes et des fruits tendres, y compris l'inventaire des plants, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. Agricorp utilise cette information pour appuyer la prestation de programmes au secteur fruiticole. Le secteur fruiticole tire profit de cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris la recherche, la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Services financiers, services de secrétariat et services de communication

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien au Farmer's Risk Management Premium Fund, à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail, à l'organisme Dairy Farmers of Ontario et au MAAARO.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Agricorp fournit des services de gestion des paiements, de communication et de déclaration au Farmer's Risk Management Premium Fund. Les agriculteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans ce fonds géré par l'industrie. Le fonds fournit un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques aux agriculteurs durant les années où ils en ont le plus besoin. Les groupements de producteurs spécialisés suivants gèrent le fonds et déterminent à quel moment des paiements seront effectués : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep Marketing Agency et Veal Farmers of Ontario.

Au cours de l'exercice 2021-22, Agricorp a traité 7 025 paiements aux producteurs, totalisant 28,8 millions de dollars pour l'année de programme 2020.

Commission de protection financière des producteurs de céréales

Nous fournissons des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC), un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de *la Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle. Afin d'appuyer le Commission relativement à l'administration des fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus, les politiques et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Nous fournissons des services de gouvernance, de secrétariat et des services financiers à la Commission de la protection financière des éleveurs de bétail, un organisme fiduciaire qui gère le fonds d'indemnisation des vendeurs de bétail en vertu de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer le fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle. Afin d'appuyer le Commission de protection financière des éleveurs de bétail relativement à l'administration du fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus, les politiques et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario (DFO), Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait soit en analysant les états financiers trimestriels et annuels, soit en examinant et en actualisant la garantie requise par DFO de 58 transformateurs de produits laitiers qui possèdent 78 usines de transformation en Ontario. Les transformateurs laitiers achètent chaque année 2,5 milliards de dollars de lait des producteurs de l'Ontario.

MAAARO

Dans le cadre d'un contrat avec le MAAARO, Agricorp fournit une plateforme d'infrastructure téléphonique pour le Centre d'information agricole du MAAARO.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés afin d'appuyer les initiatives dirigées par l'industrie..

Ontario Ginseng Growers' Association

Agricorp mesure, cartographie et fournit également des renseignements sur la superficie des jardins de plantules de ginseng nouvellement plantés pour la première année. Cette information est utilisée par l'Ontario Ginseng Growers' Association pour appuyer la recherche, la compréhension et l'innovation.

Durant l'exercice 2021-2022, nous avons cartographié 1 722 acres pour 225 parcelles de ginseng.

Berry Growers of Ontario

Nous mesurons, cartographions et fournissons des renseignements relativement aux superficies de fraises, de bleuets et de framboises. Cette information est utilisée par la Berry Growers of Ontario pour recueillir des droits, obtenir des renseignements sur les marchés, élaborer des plans stratégiques de mise en marché et cerner les possibilités de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice 2021-22, nous avons cartographié 195 acres pour 24 agriculteurs.

Rapport de gestion

Alors que l'industrie agricole entrait dans la deuxième année de la pandémie, les agriculteurs ont continué de faire face à de nombreux problèmes liés à la COVID-19. La pandémie a continué d'avoir une incidence sur la dotation en personnel et l'agriculture n'était pas à l'abri des défis liés aux fermetures et à l'augmentation des périodes d'isolement des employés exposés à la COVID-19. Une fois de plus, les agriculteurs ont dû relever des défis en raison des restrictions de voyage imposées aux employés saisonniers. Les retards dans les abattoirs ont obligé les éleveurs à nourrir le bétail plus longtemps que prévu.

En plus des problèmes de dotation, la communauté agricole a dû faire face à des conditions météorologiques difficiles et à la volatilité des marchés. Dans le nord-ouest de l'Ontario, les conditions sèches ont non seulement réduit la croissance des cultures, mais ont également entraîné des niveaux d'eau faibles, ce qui a rendu difficile l'approvisionnement en eau pour le bétail. Les agriculteurs ont connu une volatilité sans précédent des prix des intrants et des produits de base.

Malgré tous ces défis, les agriculteurs ont continué à produire un approvisionnement régulier de nourriture pour les Ontariens. De plus, Agricorp était prêt à intervenir lorsque les agriculteurs avaient le plus besoin de notre aide. Durant cet exercice, nous avons relevé le défi et exécuté sept programmes ponctuels qui répondaient aux besoins des agriculteurs au moment où ils en avaient le plus besoin. Nous continuons à fournir un service d'excellence en accordant la priorité aux paiements et en ajustant les ressources pour veiller à ce que les agriculteurs aient accès aux paiements en période difficile.

L'année 2021 a marqué le 25^e anniversaire d'Agricorp. Cette étape a fourni le meilleur moment pour actualiser nos énoncés de vision et de mission. Notre nouvel énoncé de vision : « Excellence dans l'exécution pour favoriser la croissance de l'agriculture en Ontario. » a été lancé cette année. Nous avons aussi actualisé notre énoncé de mission : « Nous offrons des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable. » Les énoncés de vision et de mission garantissent que nous continuons de fournir aux agriculteurs le service de confiance auquel ils s'attendent d'Agricorp. En tant qu'organisme, nous avons accompli beaucoup de choses au cours des 25 dernières années, et nous savons que les 25 prochaines années seront tout aussi passionnantes.

Planification solide des activités

Un soutien solide à l'agriculture exige une solide planification des activités pour s'assurer que nous sommes prêts à offrir aux clients le service et le soutien dont ils ont besoin pour faire croître leur exploitation agricole.

Nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et la haute direction élaborent le plan en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, et nous le publions sur notre site Web afin de garantir une transparence totale. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, dans une évaluation détaillée des risques, ainsi que dans les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précises de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales avant d'être publié sur notre site Web. Nous rendons compte de nos progrès au MAAARO et aux intervenants de l'industrie tout au long de l'exercice. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel au ministre. Une fois que le ministre a approuvé le rapport, il est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario et publié sur agricorp.com. Une planification et une production de rapports opportunes et transparentes garantissent que tous les intervenants sont bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Notre travail comprend des plans d'urgence qui nous permettent d'offrir efficacement des programmes et des services lorsque des circonstances inhabituelles se présentent. Au cours de cet exercice, Agricorp a réaffecté du personnel à la prestation de sept programmes ponctuels. Nous avons continué de veiller à ce que les dossiers de paiement pour Agri-stabilité soient classés par ordre de priorité et à ce que les agriculteurs aient accès à des fonds lorsqu'ils en avaient besoin. Tout au long de l'exercice, notre plan de continuité des opérations a permis de garantir la disponibilité du personnel pour soutenir l'industrie agroalimentaire.

Analyse financière pour 2021-22

Le tableau suivant montre nos dépenses administratives par programme et les écarts entre notre budget et nos dépenses réelles. Les coûts budgétaires et les coûts réels sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses réelles par rapport aux dépenses budgétaires – tableau des écarts

Dépenses administratives par programme (en milliers de dollars)	Réelles	Budgétaires	Écart en dessous (au-dessus)
Agri-stabilité	9,597	10,415	818
Assurance-production	19,367	20,500	1,133
Programme de gestion des risques	5,109	5,161	52
Autres programmes et services récurrents	3,580	3,663	83
Autres programmes non récurrents	1,934	2,541	607
Total des dépenses	39,587 \$	42,280 \$	2,693 \$
Financement des dépenses administratives			
Financement fédéral	17,545	18,759	1,214
Financement de l'Ontario	20,346	21,979	1,633
Revenu provenant d'autres droits	1,696	1,542	(154)
Total du financement	39,587 \$	42,280 \$	2,693 \$
Excédent (déficit) du financement	- \$	- \$	- \$

Comme l'indique le tableau, nos dépenses administratives globales ont été inférieures de 2,7 millions de dollars par rapport au budget. Les dépenses réelles pour l'exécution d'Agri-stabilité étaient inférieures de 0,8 million de dollars par rapport au budget. Pour la prestation de l'Assurance-production, les dépenses ont été inférieures de 1,1 million de dollars au budget en raison des économies réalisées au cours de l'exercice.

Les dépenses d'autres programmes non récurrents ont été inférieures de 0,6 million de dollars au budget au cours de l'exercice financier. Cet écart est principalement lié à un projet pour lequel l'effort a été moindre que prévu dans les premières phases.

Plan d'activités 2021-24

Le plan d'activités 2021-24 d'Agricorp met l'accent sur trois objectifs précis :

- Il est facile de faire affaire avec Agricorp
- Agricorp est une organisation efficace et efficiente
- Agricorp est prêt à exécuter

Au cours de l'exercice 2021-22, Agricorp a fait des progrès constants dans la réalisation de ces trois objectifs en travaillant sur des initiatives stratégiques, y compris les suivantes :

- Mise en œuvre du nouveau système de TI pour le Programme d'inscription des entreprises agricoles
- Achèvement de la mise en œuvre des processus opérationnels de l'Assurance-production et de Guidewire, le nouveau système de TI
- Collaboration avec le MAAARO pour mettre en œuvre les changements au Programme de gestion des risques, y compris les améliorations aux classifications du bétail.
- Mise en œuvre des améliorations à la couverture d'Assurance-production pour les haricots colorés et de la nouvelle couverture pour les semences généalogiques.
- Mise à jour des énoncés de vision et de mission.
- Collaboration étroite avec les gouvernements fédéral et provincial sur de nombreuses améliorations au programme Agri-stabilité
- Lancement de l'outil amélioré de déclaration en ligne des superficies et de la déclaration simplifiée du rendement.
- Lancement et exécution de sept nouveaux programmes ponctuels au cours des 18 derniers mois.

Les pages suivantes montrent comment Agricorp a progressé dans la réalisation de ses trois objectifs stratégiques.

Être une organisation efficace et efficiente

Agricorp est fier de sa capacité de travailler de façon efficiente et efficace. L'amélioration continue a toujours été une pierre angulaire pour nous. Nous recherchons activement des moyens d'améliorer et de rationaliser les processus et de réduire les coûts dans le cadre de notre examen régulier de nos opérations. Répondre aux besoins des clients avec un service rapide et de qualité, en leur offrant des renseignements utiles et des paiements de programme versés en temps opportun, sont nos objectifs les plus importants.

Répondre aux clients dans le besoin

L'un de nos objectifs est d'offrir aux clients un service de qualité en temps opportun. Pour ce faire, nous sommes prêts à soutenir nos clients lorsque cela compte le plus.

Les agriculteurs du nord-ouest de l'Ontario et les producteurs de ginseng ont fait face à des défis accrus en raison des conditions météorologiques et des conditions du marché durant cet exercice. Le taux de paiement provisoire pour le programme Agri-stabilité 2021 est passé de 50 % à 75 % du paiement final estimatif. Cela a permis aux agriculteurs d'avoir accès à plus de liquidités pendant la campagne agricole, au moment où ils en avaient le plus besoin.

En mars 2021, les gouvernements fédéral et provinciaux ont annoncé l'élimination de la limite de la marge de référence dans le cadre d'Agri-stabilité pour l'année de programme 2020, et Agricorp a travaillé rapidement pour mettre en œuvre les modifications nécessaires pour tenir compte de ce changement. Les clients ont eu un accès transparent à ces fonds. Les dossiers de l'année de programme 2020 qui avaient déjà été traités ont été rajustés. Les clients ont pu accéder rapidement à des liquidités sans avoir à soumettre une nouvelle demande. En juillet, le gouvernement provincial a annoncé qu'il augmentait la part provinciale du paiement d'Agri-stabilité de 70 % à 80 %. Agricorp travaille à la mise en œuvre de ce changement.

Assurer l'excellence du service à la clientèle est une priorité pour Agricorp, et nous avons continué d'accorder la priorité au traitement des dossiers de paiement dans tous les programmes pour veiller à ce que les agriculteurs aient rapidement accès aux fonds.

Faits saillants 2021-22

36 demandes de paiement provisoire au titre d'Agri-stabilité ont représenté 7,7 millions de dollars en prestations pour l'année de programme 2021

Cette année, nous avons continué à nous concentrer sur le traitement des paiements pour les clients, et des indemnités d'Assurance-production totalisant 106 millions de dollars ont été versées aux agriculteurs.

Nous avons dépassé notre objectif de rendement de payer 95 % des demandes d'indemnisation du PGR dans les 60 jours.

La COVID-19 continue de changer notre façon de travailler

Au début de la pandémie en 2020, Agricorp a mis en œuvre son plan de continuité des opérations et les employés ont commencé à travailler à distance. Au fil du temps, nous avons dû nous adapter à l'évolution de l'environnement de travail et à celui des employés. Certains employés sont retournés au bureau, tandis que d'autres ont continué de travailler à distance. Tout au long de l'exercice 2021-2022, Agricorp a continué de soutenir les employés en leur donnant le choix d'un environnement de travail au bureau, à distance ou en mode hybride.

Durant le même exercice, il y a eu plusieurs périodes où la province est entrée dans une phase de confinement et où les employeurs ont été encouragés à faire travailler leurs employés à distance. Notre capacité à faire preuve de souplesse à l'égard du lieu de travail nous a permis de poursuivre nos activités de façon harmonieuse malgré le confinement.

Nous avons continué de mettre l'accent sur notre mission d'excellence en matière de prestation et d'encourager nos clients à utiliser les canaux en ligne dans la mesure du possible. Ces canaux en ligne ont permis aux clients de faire affaire avec nous au moment qui leur convenait le mieux. Nous avons également tiré parti de notre capacité à recevoir et à traiter les paiements par voie électronique afin de réduire au minimum les perturbations pour les clients et de garantir qu'ils avaient un accès rapide aux fonds au moment où ils en avaient le plus besoin.

Faits saillants 2021-22

Agricorp a atteint la majorité de ses mesures de rendement pendant la pandémie, tout en offrant des programmes de gestion des risques aux agriculteurs de l'Ontario.

Nous continuons d'augmenter l'utilisation des méthodes de paiement électronique pour les clients, avec près de 60 % des fonds payés électroniquement au cours de l'exercice.

Nouveau processus opérationnels et système de TI pour l'Assurance-production

Après plusieurs années de planification, de développement et d'essais rigoureux, Agricorp a mis en œuvre un nouveau système de TI pour l'Assurance-production appelé Guidewire. Cette année, toutes les polices ont été souscrites et toutes les demandes d'indemnisation ont été payées au moyen des nouveaux processus opérationnels et du système de TI Guidewire.

La mise en œuvre de nouveaux processus opérationnels a amélioré l'expérience de nos clients, notamment la consolidation des documents, l'amélioration des options de déclaration en ligne et la réduction des formalités administratives que les clients doivent remplir.

Faits saillants 2021-22

Les trousse de déclaration du rendement ont été entièrement réalisées en format numérique au lieu d'être envoyées par la poste sous forme de grandes quantités de papier à chaque client.

Le nouveau système de TI est plus rapide et offre plus de souplesse pour prendre en charge les améliorations à l'Assurance-production. Cette année, la couverture pour les semences généalogiques a été offerte pour le soya et le blé de printemps.

Nous continuons d'optimiser les ressources

Agricorp fait constamment preuve d'une gestion financière prudente, en assurant une exécution efficace des programmes dans les limites de budgets fixes. Le fait de trouver des gains d'efficacité dans nos activités quotidiennes est une façon efficace d'optimiser nos ressources et de faire économiser du temps aux employés pour le travail important qui consiste à soutenir les agriculteurs. Nos initiatives les plus importantes, telles que l'amélioration de la prestation de l'Assurance-production et les services en ligne pour l'inscription des entreprises agricoles, intègrent non seulement des solutions innovantes, mais font aussi appel à l'automatisation et à des gains d'efficacité afin de permettre à nos ressources de s'adapter et de fournir un soutien de différentes manières.

Agricorp a réduit les coûts administratifs des programmes et amélioré les options de libre-service en ligne, et ce, sans réduire les niveaux de service à la clientèle. Afin de cerner d'autres gains d'efficacité, Agricorp examine les coûts d'infrastructure et poursuit son travail d'amélioration des processus opérationnels et des systèmes informatiques.

Faits saillants 2021-22

En collaboration avec le MAAARO, nous procédons à un examen de l'efficacité du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles pour voir s'il y a des façons plus efficaces d'exécuter le programme.

Nous sommes en train de transférer le PGR : céréales et oléagineux du système informatique central à Guidewire. La mise hors service de l'ordinateur central permettra de réduire les coûts en ayant un système de TI pour l'Assurance-production et le PGR : céréales et oléagineux.

Nous protégeons les données des clients

Assurer la sécurité de nos données est une priorité pour Agricorp. Au cours du dernier exercice, nous avons examiné et atténué de façon proactive les menaces à la sécurité soulevées par un logiciel de déclaration et d'automatisation de renommée industrielle

Les méthodes de cyberattaque évoluent constamment, et Agricorp a évalué des produits de sécurité avancés et mis en œuvre de nouveaux outils. L'outil vieillissant de gestion des incidents de sécurité de l'information a été remplacé par un produit moderne. Le nouveau produit comprend la gestion des risques axée sur le comportement et l'apprentissage automatique.

Le personnel d'Agricorp effectue également régulièrement des exercices manuels de chasse aux menaces informatiques. Agricorp applique également de façon proactive des correctifs logiciels de sécurité, comme le recommandent les fournisseurs de logiciels.

Faits saillants 2021-22

Nous avons transféré notre produit antipourriel dans le nuage, ce qui nous permet d'évaluer les courriels suspects dans un environnement distinct isolé avant qu'ils ne parviennent à l'utilisateur final.

Des tests d'hameçonnage ont été menés au cours de l'année, ce qui a donné lieu à une formation et à une éducation supplémentaires sur la sécurité des courriels pour le personnel, ainsi qu'à une page consacrée à la sécurité sur l'intranet d'Agricorp.

Le test annuel d'intrusion des systèmes de TI sur l'ensemble de l'infrastructure Internet d'Agricorp et des éléments et applications connexes a été effectué et a révélé moins de risques que l'année précédente.

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

En tant qu'organisation axée sur le client, il est important pour Agricorp de faciliter la tâche des agriculteurs qui veulent faire affaire avec nous. Cela signifie offrir un choix de canaux de service. Cette année, les clients ont communiqué avec nous par téléphone, par courrier électronique, ainsi que par l'intermédiaire de réunions et d'expositions agricoles virtuelles. Nous avons mis l'accent sur les communications efficaces et la sensibilisation des clients pour veiller à ce que les clients puissent comprendre comment les programmes fonctionnent et quelles étaient les meilleures options pour leurs exploitations agricoles.

Réduire le fardeau des clients

Cette année, nous avons continué à faciliter la tâche clients qui souhaitent faire affaire avec nous. Nous avons mis à jour notre outil de déclaration en ligne des superficies pour les clients de l'Assurance-production. Cette amélioration est conforme à notre mandat visant à réduire le fardeau imposé aux clients et à offrir un meilleur service avec moins de redondances.

Les nouveaux clients peuvent soumettre des demandes électroniques en ligne. Les clients actuels peuvent s'inscrire à des programmes, comme le Programme de gestion des risques, le Programme d'inscription des entreprises agricoles et le Registre provincial des exploitations, et accéder aux renseignements sur le dépôt direct en ouvrant une session dans notre site Web. Une fois inscrits, les clients peuvent trouver d'autres façons d'interagir avec nous en ligne. Pour un certain nombre de programmes, les clients peuvent désormais indiquer qu'ils préfèrent le courrier électronique comme méthode de communication. Nous continuons de nous engager à offrir aux clients de nombreuses options pour recevoir de la documentation de notre part.

Faits saillants 2021-22

Un plus grand nombre de clients continuent de préférer les communications par courriel. Les communications par courriel ont augmenté de 37 % par rapport à l'an dernier.

Les clients adoptent les rapports en ligne : 44 % plus de clients ont déclaré leurs superficies plantées à l'automne en ligne durant l'exercice que l'exercice précédent.

Au cours du présent exercice, les visites à la section Programme d'inscription des entreprises agricoles d'agricorp.com ont augmenté de 145 % par rapport à l'exercice précédent.

Améliorations au PGR

En juillet 2021, il a été annoncé qu'un nouveau fonds détenu par Agricorp contiendrait à la fois des fonds du gouvernement et des primes des producteurs. Le nouveau fonds sera utilisé pour verser les paiements du PGR. Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec le MAAARO pour mettre en œuvre le fonds RMP.

Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et le MAAARO pour mettre en œuvre des changements visant à améliorer la couverture du programme. À compter de l'année 2021, les agneaux conservés à des fins de reproduction sont maintenant admissibles à la couverture du PGR pour le bétail. Des améliorations ont été apportées au régime d'assurance pour le veau et, à compter de l'année de programme 2022, le régime ne comportera qu'une seule catégorie, conformément aux pratiques de l'industrie.

En plus de prolonger les dates limites d'inscription et de déclaration, les primes de 2021 sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'année précédente, aidant davantage les agriculteurs à gérer leurs dépenses.

Faits saillants 2021-22

Plus de 99,1 millions de dollars ont été versés aux producteurs de bétail.

L'ajout d'agneaux conservés comme animaux reproducteurs a permis d'assurer 8 800 têtes supplémentaires.

Lors d'un sondage, plus de 84 % des clients ont déclaré qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de la prestation du PGR.

Maintien des options de service à la clientèle commodex

Cette année plus que jamais, les agriculteurs ont dû revoir les risques liés à leurs activités. Le personnel de notre centre d'appels s'est montré très disponible pour travailler avec les clients et les aider, en répondant à leurs questions et en communiquant avec eux par différents moyens, comme le courrier électronique et le téléphone. Nous avons travaillé avec les clients pour les inscrire au dépôt direct avant l'émission des paiements. L'outil de déclaration en ligne des superficies a été amélioré afin d'inclure encore plus de produits, d'être accessible sur les appareils mobiles et d'être compatible avec la plupart des vitesses Internet en zone rurale.

Agricorp continue de mettre à profit agricorp.com et ses outils de déclaration en ligne pour communiquer avec ses clients. La couverture des programmes et les changements apportés aux programmes ont été communiqués directement aux clients au moyen de courriels, d'articles et de contenu mis à jour sur agricorp.com. En 2021, il y a eu une augmentation de 20 % de l'achalandage sur agricorp.com et la section des nouvelles du site, ainsi que la proportion de clients qui ont déclaré en ligne leurs superficies de produits agricole plantés à l'automne a augmenté de près de 45 %

Faits saillants 2021-22

Pour l'année de programme 2021, le nombre de clients ayant déclaré en ligne leurs superficies de produits agricoles plantés à l'automne a augmenté de près de 45 %.

73 % des formulaires Agri-stabilité ont été reçus en ligne, le reste par la poste.

72 % des clients du Programme d'inscription des entreprises agricoles utilisent des méthodes électroniques pour effectuer leurs paiements.

Rendre l'information plus accessible

Nous avons continué à rester en contact avec nos partenaires de l'industrie et nos agriculteurs, mais la pandémie nous a amenés à réévaluer les meilleures façons de joindre nos clients.

Pour une partie de l'exercice, les rencontres virtuelles ont remplacé les réunions en personne avec les clients à leur exploitation agricole ou avec les partenaires de l'industrie dans les salles de réunion. Agricorp continue de mettre à profit son site Web (agricorp.com) et ses outils de déclaration en ligne pour communiquer avec ses clients.

Les dernières nouvelles sont publiées sur agricorp.com. La couverture des programmes et les changements apportés aux programmes sont communiqués directement aux clients au moyen de courriels, d'articles et de contenu mis à jour sur notre site Web. Nous avons également utilisé notre annonce mensuelle régulière dans les médias agricoles pour joindre les clients.

Durant cet exercice, nous avons commencé à utiliser la publicité numérique pour accroître notre présence en ligne et aider les clients à trouver les renseignements dont ils ont besoin. La publicité numérique contribue à élargir le réseau géographique. Un seul clic permet au client d'accéder directement à notre site Web.

Faits saillants 2021-22

Nous avons soutenu les clients en les tenant au courant des changements et des renseignements dont ils avaient besoin pour exploiter leur entreprise agricole.

Nous avons participé à 121 réunions virtuelles avec des intervenants de l'industrie.

Comparativement aux données de référence du secteur, nos publicités numériques suscitent près de deux fois plus d'intérêt.

Prêt à exécuter

Agricorp reçoit régulièrement des demandes du gouvernement et de l'industrie pour offrir de nouveaux programmes et services et mettre à jour les programmes et services existants. À mesure que l'agriculture évolue, les programmes doivent également être actualisés pour suivre le rythme des besoins changeants de l'industrie. Agricorp travaille fort pour s'assurer que, lorsque des changements sont nécessaires, nous sommes prêts à offrir des programmes qui demeurent pertinents et qui répondent aux besoins des producteurs.

Prêt à soutenir les clients dans le besoin

Agricorp est un organisme jouissant d'une grande crédibilité qui exécute des programmes de soutien agricole. La prestation de programmes semblables et connexes nous permet de tirer parti de l'efficacité administrative. Cette année, Agricorp a exécuté sept programmes ponctuels à la demande des gouvernements fédéral et provincial.

Deux programmes ont été mis en place à la fin de 2020 pour aider les éleveurs de bovins et de bovins de boucherie à faire face à la fermeture des usines de transformation. Cette année, Agricorp a terminé l'administration de ces programmes.

Les conditions de sécheresse dans le nord-ouest de l'Ontario ont fait en sorte que de nombreux éleveurs de bétail manquaient d'aliments pour animaux et d'eau. Cette année, trois programmes distincts ont été mis en place pour aider les agriculteurs du nord-ouest de l'Ontario aux prises avec des conditions de sécheresse.

Nous avons également mis en œuvre un programme pour aider les établissements vinicoles et les cidreries dont les ventes sur place ont été touchées par des mesures de sécurité visant à freiner la propagation de la COVID-19, ainsi qu'un programme pour aider les agriculteurs à abandonner la production de sangliers eurasiens. Nous nous efforçons d'être l'agent de prestation de choix pour les programmes agricoles et, durant cet exercice, nous avons atteint cet objectif en déployant de nombreux nouveaux programmes dans divers secteurs agricoles.

Faits saillants 2021-22

Les trois programmes destinés aux agriculteurs du nord de l'Ontario ont permis de verser près de 4 millions de dollars en paiements.

L'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 a permis de verser 9,1 millions de dollars aux établissements vinicoles et aux cidreries.

Dans les deux semaines suivant l'annonce du gouvernement provincial, nous avons mis en œuvre trois programmes ponctuels.

Travailler avec l'industrie sur les améliorations apportées à l'Assurance-production

Agricorp a continué de travailler avec les gouvernements fédéral et provincial à l'élargissement de la couverture d'Assurance-production pour les pertes de production causées par les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19. Cela aide l'industrie agricole à continuer de relever les défis causés par la COVID-19.

Nous travaillons avec le MAAARO et l'industrie pour veiller à ce que le programme Assurance-production réponde aux besoins des agriculteurs. Des examens réguliers du programme ont lieu avec le MAAARO et les groupes de l'industrie, et des ajustements et des améliorations au programme sont apportés régulièrement.

Les agriculteurs qui cultivent des semences généalogiques sont exposés à des risques uniques, et Agricorp a collaboré étroitement avec l'industrie pour offrir une couverture pour l'année de programme 2022 pour le soya généalogique et le blé de printemps. La couverture pour le blé d'hiver sera disponible en 2023. Cette nouvelle couverture aide les agriculteurs à gérer les risques liés aux semences sélectionnées.

Faits saillants 2021-22

Des indemnités totalisant 1,8 million de dollars ont été versées pour les interruptions de travail à la ferme en raison de la COVID-19.

La couverture pour les nouveaux semis de cultures fourragères a été améliorée par l'ajout de nouvelles espèces, y compris le seigle, l'orge et les fétuques.

Un niveau de garantie de 85 % a été ajouté pour les haricots colorés.

Les valeurs assurables et les seuils d'abandon pour les légumes-racines ont été mis à jour.

Maintenir des relations gouvernementales solides

Agricorp travaille avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour exécuter les programmes de gestion des risques. Durant cet exercice, les agriculteurs ont dû relever des défis plus particuliers, et nous avons continué de tirer parti de nos solides relations avec nos partenaires gouvernementaux, et ce, pour veiller à ce que les exploitations agricoles continuent de fonctionner efficacement. Des réunions régulières ont eu lieu avec le MAAARO pour examiner nos plans d'urgence et la façon dont nous faisons évoluer nos activités afin de continuer à relever les défis changeants auxquels les agriculteurs ont fait face au cours de cet exercice.

Soutenir notre personnel

Soutenir un haut niveau d'engagement des employés dans un environnement en constante évolution est une priorité clé pour Agricorp. Nous travaillons avec diligence pour soutenir la santé, le bien-être et le perfectionnement continu des employés en leur offrant des possibilités d'apprentissage et de développement.

Les communications régulières avec notre personnel les tiennent à jour. Le personnel a reçu de l'information sur les changements apportés aux programmes qui leur permet d'offrir un excellent service à nos clients.

Au cours du dernier exercice, nous avons poursuivi notre campagne de mieux-être pour fournir aux employés des renseignements, des conseils et des ressources utiles pendant qu'ils travaillaient à distance.

Faits saillants

Lors d'un sondage, 97 % des employés ont estimé qu'ils étaient en mesure d'être productifs et de répondre aux besoins des clients tout en travaillant à distance.

Nous avons continué d'optimiser la santé, la sécurité et le bien-être des employés en milieu de travail pendant la transition vers le retour au bureau et les affectations à distance.

Nous aidons les employés à progresser dans leur carrière. Durant le dernier exercice, 54 postes vacants ont été dotés à l'interne.

Ce que nos clients pensent

Le niveau de satisfaction général à l'égard d'Agricorp demeure exceptionnellement élevé. Les points forts des employés de notre centre d'appel, soit leur amabilité et leur aide, continuent d'être pris en compte dans les commentaires que nous recevons de nos clients.

« Je voulais juste vous faire savoir qu'Agricorp offre le meilleur service à la clientèle et je tenais à remercier tout le monde pour son excellent travail. »

« Je suis heureux d'avoir reçu la réduction de la taxe foncière pour mon exploitation agricole. Je m'inquiétais de la façon dont je pourrais continuer à travailler sur ma ferme et je tenais à vous remercier de votre travail acharné et rapide pour m'aider. » Je ne pourrais pas être plus heureux. »

Préparer l'avenir

Le rendement d'Agricorp a été solide, fiable et uniforme. Pour l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité, tout en veillant à ce que les clients aient le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous reconnaissons la valeur du secteur agricole et nous appuyons pleinement les Ontariennes et les Ontariens qui travaillent au sein de cette industrie. Notre engagement envers nos clients et envers un secteur agricole prospère signifie que nous travaillerons toujours fort pour aider à renforcer l'agriculture en Ontario.

Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2021-22

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle qui est égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années de 93 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement globale du service à la clientèle était de 91 %. Agricorp continuera de fournir un service à la clientèle de qualité qui est conforme à celui des comparateurs nationaux et qui s'aligne sur les attentes gouvernementales. Agricorp continuera de tirer parti d'une variété d'approches et d'outils de prestation de services pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution de l'Assurance-production qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 93 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution de l'Assurance-production était de 94 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du programme Agri-stabilité qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 74 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du programme Agri-stabilité était de 75 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du Programme de gestion des risques (PGR) qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 81 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du PGR était de 84 %.

Objectif	Résultat
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2020 d'ici le 15 décembre 2021.	Agricorp a traité 66 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2020 au plus tard le 15 décembre 2021. Durant l'exercice 2021-2022, Agricorp a transféré des ressources pour mettre en œuvre des changements à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR et pour exécuter sept programmes ponctuels afin d'appuyer l'industrie agroalimentaire aux prises avec la sécheresse et la COVID-19. Ce changement de priorité a ralenti le traitement des dossiers d'Agri-stabilité. Les ressources d'Agri-stabilité ont été concentrées sur le traitement des dossiers de paiement par rapport aux dossiers de non-paiement. Cela a permis à Agricorp de continuer à verser des paiements en temps utile aux agriculteurs qui en avaient besoin.
Traiter 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours suivant la réception de tous les renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 96 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.
Traiter 95 % des paiements du PGR dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 99 % des paiements du PGR dans les 60 jours.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, comme prévu, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2021-22 le 23 mars 2022, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.
Soumettre au ministre, au plus tard le 1^{er} mars 2022, un plan d'activités triennal.	Le plan d'activités 2022-25 d'Agricorp a été soumis au ministre le 28 février 2022.
Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.	Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au MAAARO sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 90 jours suivant la réception des états financiers vérifiés de la vérificatrice générale.	Le rapport annuel 2020-21 d'Agricorp a été soumis au ministre le 27 juillet 2021, 41 jours suivant la réception des états financiers de la vérificatrice générale.

Objectif	Résultat
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il a fait l'objet d'une surveillance.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Becky Philpott
Directrice des finances

Le 22 juin 2022



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Agricorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2022 d'Agricorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2022

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Agricorp

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2022	2021
Actifs à court terme					
Trésorerie	4 872 \$	127 691 \$	118 795 \$	251 358 \$	55 992 \$
Placements à court terme (note 6)	1 072	297 595	-	298 667	768 672
Débiteurs (note 5)	3 117	17 804	850	21 771	8 181
Fonds administrés (note 3)	20 617	-	-	20 617	48 873
Charges payées d'avance	1 096	-	-	1 096	1 147
Total des actifs à court terme	30 774	443 090	119 645	593 509	882 865
Placements à long terme (note 6)	-	492 039	-	492 039	35 966
Actifs au titre des prestations constituées (note 12)	-	-	-	-	11 228
Immobilisations (note 7)	9 045	-	-	9 045	11 378
Total des actifs	39 819	935 129	119 645	1 094 593	941 437
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	4 749	5 164	9	9 922	5 791
Fonds administrés (note 3)	20 617	-	-	20 617	48 873
Primes non acquises	-	33 301	-	33 301	25 338
Apports reportés (note 10)	1 113	-	-	1 113	1 165
Provision pour indemnités	-	3 300	55 264	58 564	1 500
Total du passif à court terme	26 479	41 765	55 273	123 517	82 667
Apports reportés - immobilisations (note 10)	9 045	-	-	9 045	11 378
Total du passif	35 524	41 765	55 273	132 562	94 045
Soldes des fonds					
Fonds non affectés	4 295	-	-	4 295	15 912
Fonds affectés	-	893 364	64 372	957 736	831 480
Total des soldes des fonds	4 295	893 364	64 372	962 031	847 392
Passif et soldes des fonds	39 819 \$	935 129 \$	119 645 \$	1 094 593 \$	941 437 \$

Engagements et éventualités (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Original signé par

Jason Verkaik

Président du conseil d'administration

Dominic Morrissey

Président, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2022	2021
Revenus					
Financement – gouvernement provincial (notes 9 et 14)	21 329 \$	41 311 \$	110 403 \$	173 043 \$	53 742 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 9)	18 652	61 967	-	80 619	69 601
Primes des producteurs	-	70 501	30 402	100 903	57 760
Services de consultation et autres services	1 683	-	-	1 683	1 470
Revenus de placements	59	13 808	75	13 942	19 496
Total des revenus	41 723	187 587	140 880	370 190	202 069
Charges					
Indemnités	-	109 709	76 508	186 217	129 445
Réassurance (note 11)	-	15 993	-	15 993	11 309
Administration (notes 12 et 16)	40 140	-	-	40 140	41 170
Créances irrécouvrables	-	1	-	1	27
Total des charges	40 140	125 703	76 508	242 351	181 951
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges avant perte sur compression/règlement du régime de retraite	1 583	61 884	64 372	127 839	20 118
Perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite (note 12)	13 200	-	-	13 200	-
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(11 617)	61 884	64 372	114 639	20 118
Soldes des fonds au début de l'exercice	15 912	831 480	-	847 392	827 274
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	4 295 \$	893 364 \$	64 372 \$	962 031 \$	847 392 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement					
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(11 617) \$	61 884 \$	64 372 \$	114 639 \$	20 118 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds					
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(10)	6 659	-	6 649	157
Amortissement des immobilisations	2 724	-	-	2 724	1 495
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(2 724)	-	-	(2 724)	(1 495)
Charges au titre des régimes de retraite à prestations déterminées (note 12)	12 031	-	-	12 031	2 401
Variation du fonds de roulement hors trésorerie					
Débiteurs	(1 988)	(10 752)	(850)	(13 590)	(3 074)
Charges payées d'avance	51	-	-	51	(419)
Créditeurs et charges à payer	476	3 646	9	4 131	(164)
Primes non acquises	-	7 963	-	7 963	2 806
Apports reportés	(52)	-	-	(52)	419
Provision pour indemnités	-	1 800	55 264	57 064	(9 300)
Cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées de l'employeur (note 12)	(803)	-	-	(803)	(2 480)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 912)	71 200	118 795	188 083	10 464
Activités de financement					
Augmentation des apports reportés - immobilisations	391	-	-	391	777
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	391	-	-	391	777
Activités de placement					
Achat de placements	-	(595 000)	-	(595 000)	(477 000)
Produit de placements	-	602 283	-	602 283	461 447
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de placement	-	7 283	-	7 283	(15 553)
Activités d'investissement en immobilisations					
Achat d'immobilisations	(391)	-	-	(391)	(777)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(391)	-	-	(391)	(777)
Total de l'augmentation (la diminution) de la trésorerie	(1 912)	78 483	118 795	195 366	(5 089)
Trésorerie, au début de l'exercice	6 784	49 208	-	55 992	61 081
Trésorerie, à la fin de l'exercice	4 872 \$	127 691 \$	118 795 \$	251 358 \$	55 992 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Fonds d'Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des risques assurés touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Fonds du Programme de gestion des risques

Le Fonds du Programme de gestion des risques a été établi en 2021 pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux. Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les variations des coûts de production et des prix du marché, au moyen d'un modèle ayant des caractéristiques d'assurance.

Programmes additionnels

a) Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

b) Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser

tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production. Le fonds du Programme de gestion des risques sert à comptabiliser les activités propres aux volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service; lorsqu'ils seront prêts à être utilisés, les logiciels en cours de développement seront comptabilisés comme un ajout aux logiciels personnalisés.

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Jusqu'au 30 avril 2021, Agricorp parrainait un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées obligatoire qui était destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles (le « Régime »). Sauf indication contraire, l'information sur le Régime est présentée sur une base globale.

Agricorp a contribué au Régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du Régime. Le coût des prestations au titre du Régime était calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du Régime étaient évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels étaient amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

À compter du 1^{er} mai 2021, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »). Le RRFP est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées.

La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur du RRFP, détermine les versements annuels d'Agricorp au régime et est chargée de veiller à la viabilité financière du fonds de retraite. Tout excédent ou passif

non capitalisé découlant des évaluations actuarielles de la capitalisation prévues par la loi ne sont pas des actifs ou des obligations d'Agricorp. Par conséquent, les cotisations d'Agricorp sont comptabilisées comme si le RRFP était un régime de retraite à cotisations déterminées dont les cotisations sont passées en charges au cours de la période où elles deviennent exigibles.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement de fonctionnement des gouvernements à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Aux termes du fonds d'Assurance-production, le financement gouvernemental et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes non acquises dans l'état de la situation financière.

Aux termes du fonds du Programme de gestion des risques, le financement gouvernemental et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de

réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté, car il n'y a rien à déclarer à ce sujet.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et apports reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production et des indemnités au titre du fonds du PGR à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Le fonds du Programme de gestion des risques (le « fonds du PGR ») pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux a été créé en vertu d'un arrêté du ministre en vue de maintenir le Programme de gestion des risques. À compter de l'année de programme 2021, les primes du gouvernement de l'Ontario et les primes des producteurs sont déposées dans le fonds du PGR. Les fonds liés aux années de programme antérieures à 2021 pour le régime d'assurance pour le bétail et le régime d'assurance pour les céréales et les oléagineux continuent d'être présentés comme des fonds administrés jusqu'à ce qu'ils soient entièrement déboursés conformément aux lignes directrices sur l'exécution du programme pour ces années. Aucun changement n'est apporté au Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles pour l'année de programme 2021.

Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les moutons, les porcs et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur

entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (« PAPV-VQA »)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

d) Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 (Agrotourisme vinicole)

L'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 a fourni une aide financière aux établissements vinicoles et aux cidreries dont les ventes sur place ont été touchées pendant que les mesures provinciales pour freiner la propagation de la COVID-19 étaient en place. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral et de groupes d'industries, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2022	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture 2022
Agri-stabilité	10 487 \$	45 375 \$	22 324 \$	(267) \$	(69 478) \$	8 441 \$
PGR-CO	223	-	19 400	20	(19 408)	235
PGR-BÉT	25 276	-	1	(623)	(22 764)	1 890
PGR-PAGR	9 386	-	28 481	(1 430)	(27 089)	9 348
Agrotourisme vinicole	-	-	9 083	-	(9 053)	30
Autres programmes	3 501	2 147	13 422	(130)	(18 267)	673
Total	48 873 \$	47 522 \$	92 711 \$	(2 430) \$	(166 059) \$	20 617 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2021	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paielements	Solde de clôture 2021
Agri-stabilité	6 957 \$	46 143 \$	23 199 \$	1 105 \$	(66 917) \$	10 487 \$
PGR-CO	98	-	57 584	(57)	(57 402)	223
PGR-BÉT	22 250	-	60 311	(36)	(57 249)	25 276
PGR-PAGR	5 540	-	32 754	1 437	(30 345)	9 386
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
Autres programmes	180	-	7 829	73	(4 581)	3 501
Total	35 025 \$	46 143 \$	189 177 \$	2 522 \$	(223 994) \$	48 873 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Ce programme supplémentaire est administré au nom du MAAARO.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAARO. La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2022	2021
Financement – gouvernement fédéral	7 675 \$	3 378 \$
Financement – gouvernement provincial	5 639	2 817
Autres	8 457	3 044
Sous-total	21 771	9 239
Moins : Provision pour créances douteuses	-	(1 058)
Total	21 771 \$	8 181 \$

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2022	2021
Court terme		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	102 082 \$	155 721 \$
Institutions financières – certificats de placement garanti	196 585	612 951
Total à court terme	298 667	768 672
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	492 039	35 966
Total à long terme	492 039	35 966
Total des placements	790 706 \$	804 638 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	102 082 \$	155 721 \$
Certificats de placement garanti	2	688 624	648 917
Total des placements		790 706 \$	804 638 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2022	Valeur comptable nette 2021
Mobilier et agencements	882 \$	882 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 091	3 625	466	298
Améliorations locatives	952	945	7	9
Logiciels	13 267	13 232	35	95
Logiciels personnalisés	12 196	3 659	8 537	10 976
Total	31 388 \$	22 343 \$	9 045 \$	11 378 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 1,76 % (2021 – 2,49 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérerait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, de l'agrotourisme vinicole, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

b) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

c) Fonds du Programme de gestion des risques

Le gouvernement provincial finance le Programme de gestion des risques en plus des primes reçues des producteurs.

10. Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants.

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2022	Apports	Constatés	Solde de clôture 2022
Court terme				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 165 \$	1 924 \$	1 976 \$	1 113 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	11 378	391	2 724	9 045
Total des apports reportés	12 543 \$	2 315 \$	4 700 \$	10 158 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2021	Apports	Constatés	Solde de clôture 2021
Court terme				
Apports reportés - charges d'exploitation	746 \$	1 983 \$	1 564 \$	1 165 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	12 096	777	1 495	11 378
Total des apports reportés	12 842 \$	2 760 \$	3 059 \$	12 543 \$

11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2021. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2021, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 16 % et 27 % de la responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars (année de production 2020 – entre 18 % et 28 %, responsabilité couverte de 3,9 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 739 millions de dollars (année de production 2020 – 706 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2021 (2020 – aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

À compter du 1^{er} mai 2021, le régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire d'Agricorp pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés (le « Régime ») ont été fusionnés avec le Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »), (collectivement, la « Fusion »).

À la suite de la Fusion, le Régime a cessé de verser les cotisations des participants et a gelé les services crédités à compter du 30 avril 2021. L'effet de cette compression est la comptabilisation immédiate de montants actuariels non constatés antérieurement. Aucune cotisation supplémentaire n'a été nécessaire pour avoir une incidence sur la Fusion. Agricorp a reçu le consentement de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers pour transférer tous les actifs et passifs à prestations déterminées au RRFP le 17 février 2022.

Le RRFP est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le RRFP est financé par les cotisations des employeurs et des participants, et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario.

Les charges administratives figurant à l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent les charges de retraite, sauf la perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite, qui figure séparément à l'état des résultats et des soldes des fonds. Agricorp a comptabilisé une charge de 12 millions de dollars (2021 – 2,4 millions de dollars) de l'exercice lié au Régime et une charge de 1,8 million de dollars (2021 – néant) liée au RRFP; le montant total de la charge de retraite pour l'exercice était de 13,8 millions de dollars (2021 – 2,4 millions de dollars).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

a) Régimes de retraite d'Agricorp (le Régime)

Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	72 026 \$	67 476 \$
Coût des services rendus	344	2 133
Intérêts débiteurs	3 669	4 028
Cotisations salariales	289	1 893
Prestations versées	(1 726)	(2 441)
Perte (gain) actuariel(le)	6 856	(1 063)
Cession de règlement au RRFP	(81 458)	-
Solde à la fin de l'exercice	-	72 026
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	90 053	71 448
Rendement réel des actifs du régime	419	16 674
Cotisations patronales	803	2 480
Cotisations salariales	289	1 892
Prestations versées	(1 726)	(2 441)
Cession de règlement au RRFP	(89 838)	-
Juste valeur à la fin de l'exercice	-	90 053
Situation de capitalisation		
Surplus du régime	-	18 027
Gain actuariel non amorti	-	(6 799)
Actif au titre des prestations constituées	- \$	11 228 \$

Agricorp a comptabilisé les charges (gains) suivant(e)s pour l'exercice lié ayant trait au Régime :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	344 \$	2 133 \$
Intérêts débiteurs	3 669	4 028
Rendement prévu des actifs du régime	(4 602)	(4 272)
Amortissement d'une perte (d'un gain) actuariel(le) non constaté(e)	(580)	512
Perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite	13 200	-
Charge nette du régime de prestations	12 031 \$	2 401 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer la charge de retraite d'Agricorp sont les suivantes :

	2022 (%)	2021 (%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,60	5,60
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,60	5,60
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,60	5,60
Taux de croissance des salaires	2,00	2,00

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2022 (%)	2021 (%)
Titres immobiliers	-	9,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	90,1
Valeur totale du régime	-	100,0

b) RRFP

Les cotisations versées au RRFP au cours de l'exercice par Agricorp se sont élevées à 1,8 million de dollars (2021 – néant). Les charges administratives comptabilisées dans l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent la charge de retraite.

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2023	1 086 \$	723 \$	1 809 \$
2024	1 092	686	1 778
2025	1 098	164	1 262
2026	1 105	-	1 105
Total	4 381 \$	1 573 \$	5 954 \$

Agricorp a signé en décembre 2021 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2022. Le coût estimatif de cette convention est de 24,2 millions de dollars (2021 – 9,2 millions de dollars)

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 21 000 \$ (2021 – 49 000 \$). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2021 – 1,1 million de dollars).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 41 millions de dollars (2021 – 34 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production, a reçu du MAAARO des revenus de 21 millions (2021 – 20 millions de dollars) à titre de financement de fonctionnement et a reçu du MAAARO des revenus de 110 millions de dollars (2021 – néant) à titre de primes de l'Ontario pour les primes du Fonds du Programme de gestion des risques.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 17 971 \$ (2021 – 8 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2021 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/divulgation-des-traitements/2021/employees-de-tous-les-secteurs-et-employees-en-detachement/>

Pour l'année civile 2021, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
LaRose, Doug	Directeur général	230 877 \$	877 \$
Vlcek, Mike	Directeur général de l'élaboration des programmes	175 099	679
Meneray, Debra	Directrice générale de l'exécution des programmes	175 099	679
Rose, Christopher	Directeur principal de l'information	173 611	668
Philpott, Becky	Directrice des finances	161 095	628

16. Administration

(en milliers de dollars)	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	29 576 \$	32 066 \$
Matériel et entretien	3 770	3 370
Installations	1 264	1 732
Amortissement	2 724	1 495
Services de consultation et services professionnels	1 474	1 028
Frais de téléphone et services postaux	728	785
Frais de bureau	307	356
Utilisation d'un véhicule et déplacements	177	250
Autres	120	88
Total	40 140 \$	41 170 \$

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

English version available

Agricorp Annual Report 2021–22 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2021–22 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)